

Synthèse de la concertation en BRETAGNE

Un objectif : Réussir le renouvellement des générations et préparer l'agriculture aux défis à l'horizon 2040

Pacte et loi d'orientation et d'avenir ont ainsi pour ambition d'assurer le renouvellement des générations, et de mobiliser ce renouvellement pour accélérer l'adaptation face au changement climatique et la transition agro-écologique.

Plan de la synthèse :

Chapitre introductif : déroulement de la concertation en Bretagne

1. Chapitre I. Renouvellement, formation et compétences des ACTIFS (GT1 et GT2) :
 - 1.1. Les défis
 - 1.2. Les freins et leviers identifiés
 - 1.3. Les propositions prioritaires consensuelles
 - 1.3.1. Les 4 propositions prioritaires sur orientation et formation (GT1)
 - 1.3.2. Les 7 propositions prioritaires sur le volet installation-transmission (GT2)
2. Chapitre II : Orientations et conduite des TRANSITIONS agro-écologiques et climatiques (GT3)
 - 2.1. Les défis
 - 2.2. Les freins et leviers identifiés
 - 2.3. Les propositions prioritaires consensuelles
3. Chapitre III : Sujets transverses de POLITIQUES PUBLIQUES : accompagnement des risques, innovation et besoins d'investissements (Propositions transversales aux GT2 et GT3)
 - 3.1. Les défis
 - 3.2. Les freins et leviers identifiés
 - 3.3. Les propositions prioritaires consensuelles
4. Annexes :
 - 4.1. Ensembles des Fiches propositions des GT1, GT2, GT3
 - 4.2. Synthèse de la consultation des jeunes dans les lycées
 - 4.3. Contributions reçues via le formulaire en ligne sur le site Internet de la chambre d'agriculture de Bretagne

Chapitre introductif : déroulement de la concertation en Bretagne

En Bretagne, ont été invités à participer à l'ensemble des réunions relatives aux PLOAA, les membres de la COREAMR, conformément aux recommandations nationales. À cette liste ont été ajoutés les parlementaires bretons ainsi que les représentants des structures suivantes :

- CESER
- MSA Armorique
- MSA Portes de Bretagne
- SAFER Bretagne
- Service de remplacement
- Terre de liens
- Enseignement agricole public, Cneap, MFR
- Syndicats représentatifs des enseignants
- ANEFA
- AOP Porc
- Comité régional porcin
- Cerfrance Bretagne
- Cogedis
- EPCI
- Haut conseil breton pour le climat

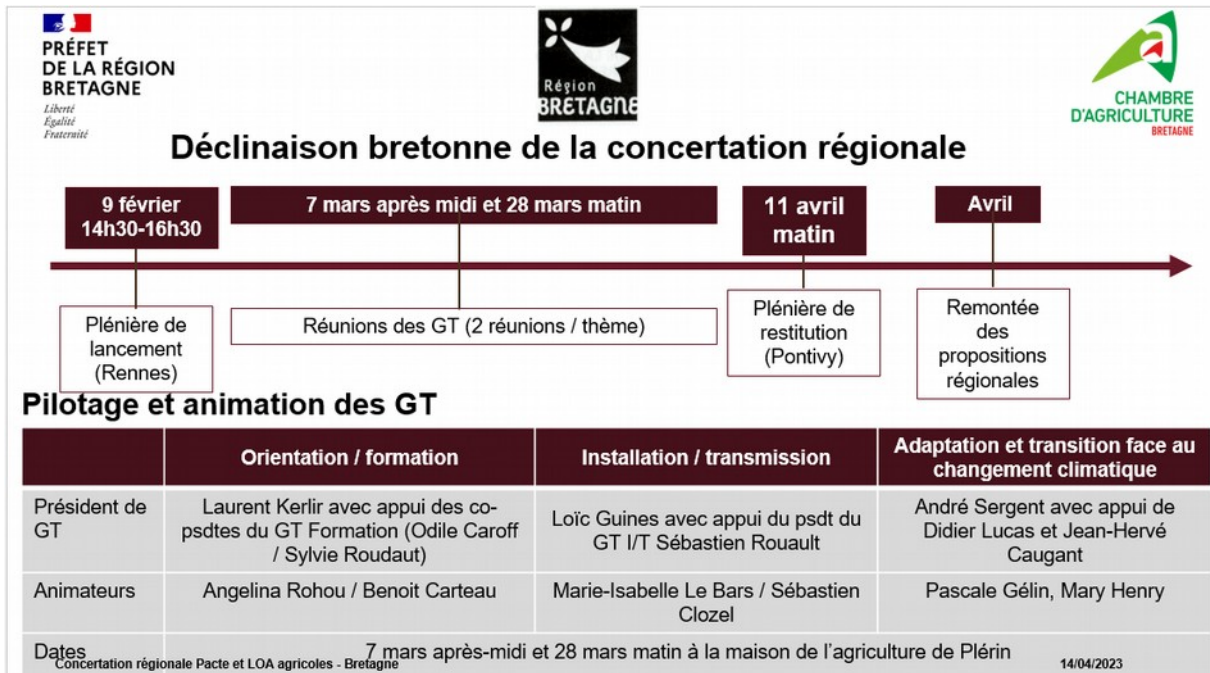
Plénière de lancement de la concertation : le 9 février 2023

La plénière de lancement de la concertation régionale dans le cadre du Pacte et de la Loi d'avenir & d'orientation agricoles a eu lieu le 9 février 2023, dans les locaux de la Maison de l'agriculture à Rennes. La réunion était coprésidée par Emmanuel Berthier, préfet de région, Loïg Chesnais-Girard, président du conseil régional, et André Sergent, président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Y ont participé 75 personnes.

Ordre du jour – déroulé :

1. Présentation des enjeux du projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles et du cadre global de concertation - Modalités et objectifs de la concertation régionale
2. État des lieux de l'agriculture bretonne – évolutions récentes
3. Tendances d'évolution à horizon 2040
4. Échanges

L'organisation des groupes de travail (GT) a été annoncée à cette occasion :



Pour les structures et organismes non conviés à participer aux travaux de la concertation régionale, une page dédiée au projet de PLOAA a été intégrée sur le site internet de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, afin de diffuser les informations et de leur permettre de contribuer en faisant des propositions via un formulaire en ligne (qui a permis de recueillir 10 propositions émanant de Terre de liens, Rennes métropole, ma-propriete.fr et les JA Bretagne, ces derniers étant invités aux travaux officiels dans les GT).

Pour amorcer les travaux dans GT, en plus des fiches repères de l'État, les animateurs se sont fondés sur des travaux récents menés notamment dans le cadre des États généraux de l'installation – transmission en Bretagne (EGIT) portés par le conseil régional de Bretagne en 2021-2022 pour les GT 1 et 2 sur l'étude prospective « Agricultures Bretonnes 2040 » ou encore sur le diagnostic régional « Varenne de l'eau » pour le GT3.

Les inscriptions aux GT se sont faites via un emailing et un formulaire en ligne dans lequel les invités devaient choisir à quel GT ils souhaitaient participer. En effet, les 3 GT ayant lieu simultanément sur un même site, il n'était pas possible de participer aux 3 GT.

Déroulement des GT du 7 mars 2023 14h-17h

GT1 : 17 participants

Ordre du jour :

1. Rappel des objectifs
Présentation de quelques chiffres clés et des matériaux régionaux récents sur le sujet (non exhaustif)
2. Organisation des travaux en 2 ateliers :
 - Attractivité et Découverte des métiers – présidé par Odile Caroff – Rapporteur Cécile Renaudeau

- Formation : formation initiale, Formation à l'installation, Formation continue agriculteurs et salariés – présidé par Sylvie Roudaut – rapporteur Sandrine De Sadeleer

Objectif des groupes :

- Identifier les leviers d'action à mobiliser qui ne sont pas déjà en place en Bretagne, ou des leviers connus à amplifier et à formaliser
 - Dégager des propositions d'évolutions législatives et des mesures d'orientation de politiques publiques et privées
3. Changement de groupe et apport des compléments
 4. Restitution des 2 ateliers (10'/atelier), échanges et priorisation (20'/atelier)
 5. Conclusions

GT2 : 23 participants

Ordre du jour :

1. Rappel des objectifs
Présentation de quelques chiffres clés et des matériaux régionaux récents sur le sujet (non exhaustif)
2. Organisation des travaux en 2 ateliers :
 - Installation – présidé par Sébastien Rouault – Rapporteur Marie-Isabelle Le Bars
 - Transmission – présidé par Loïc Guines – rapporteur Sébastien ClozelObjectif des groupes :
 - Identifier les leviers d'action à mobiliser qui ne sont pas déjà en place en Bretagne, ou des leviers connus à amplifier et à formaliser
 - Dégager des propositions d'évolutions législatives et des mesures d'orientation de politiques publiques et privées
3. Changement de groupe et apport des compléments
4. Restitution des 2 ateliers (10'/atelier), échanges et priorisation (20'/atelier)
5. Conclusions

GT3 : 21 participants

Ordre du jour :

1. Rappel des objectifs et du déroulé
2. Eléments de contexte sur 4 thèmes :
 - Tendances de consommation
 - Eau et agriculture
 - Climat – GES
 - Energie
3. Travail en sous-groupes sur les 4 thèmes en 4 ateliers. Chaque groupe traitera des 4 thèmes, le premier abordant un thème 30 mn, puis les autres 15 mn chacun.
Objectif des groupes :
 - Identifier les leviers d'action à mobiliser qui ne sont pas déjà en place en Bretagne, ou des leviers connus à amplifier et à formaliser
 - Dégager des propositions d'évolutions législatives et des mesures d'orientation de politiques publiques et privées
4. Restitution des 4 ateliers
5. Conclusions

Déroulement des GT du 28 mars 2023 9h30-12h30

GT1 : 13 participants

Ordre du jour :

1. Présentation des objectifs de la séance
2. Rappel des 7 propositions retenues suite à la réunion du 7/03/23
3. Pour chacune des fiches : relecture, compléments si besoin, échanges
4. Mesurer les Consensus / Dissensus pour chaque fiche : outil WOCLAP
5. Priorisation des fiches : outil WOCLAP

GT2 : 20 participants

Ordre du jour :

Objectifs :

- Compléter, amender collectivement les 8 fiches propositions – recueillir les consensus / dissensus éventuels
- Prioriser les propositions au sein du GT 2 en vue de la plénière du 11 Avril

-> Afin de dégager des propositions d'évolutions législatives et des mesures d'orientation de politiques publiques et privées.

1. **Analyse et Complément** : Environ 15 min / Fiche
2. **Priorisation** : -> outil WOCLAP

GT3 : 25 participants

Ordre du jour :

Objectifs : Compléter, amender collectivement les propositions issues du de la 1^{ère} réunion du GT3 – recueillir les consensus / dissensus éventuels

-> Afin de dégager des propositions d'évolutions législatives et des mesures d'orientation de politiques publiques et privées.

1. **Analyse et Complément pour les 4 thèmes** :
 - Tendances de consommation
 - Eau et agriculture
 - Climat – GES
 - Energie
2. **Travail spécifique sur des propositions transversales aux GT** :
 - Foncier
 - Simplification administrative
 - Sécurisation juridique

Quelques retours des GT :

- Très peu de parlementaires présents
- Très bonne implication des participants
- Travail en atelier efficace, productif et apprécié.
- Utilisation de l'outil interactif Wooclap pour mesurer les consensus et prioriser les fiches, efficace également

Plénière de restitution : 11 avril 2023 au lycée agricole du Gros Chêne

En présence de Monsieur Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Environ 150 participants, dont 30 lycéens du lycée agricole Le gros Chêne de Pontivy (56) où avait lieu la plénière.



Ordre du jour :

Ouverture de la séance par successivement : Monsieur Jean-Nicolas MAZEAUD, directeur du lycée du Gros-Chêne, Monsieur André SERGENT, président de la Chambre d'agriculture de Bretagne, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, président du Conseil régional de Bretagne

1. Propositions des 3 groupes de travail
 1. GT n°1 : Orientation et la formation
 2. GT n°2 : Installation et la transmission
 3. GT n°3 : Adaptation et la transition face au changement climatique.
=> temps d'échanges entre chaque restitution des travaux des GT
2. Propositions des jeunes – consultation dans les lycées
3. Clôture par M. Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Quelques retours :

Les animateurs des 3 GT ont présenté les propositions émanant de leurs groupes en faisant un focus sur 4 ou 5 propositions prioritaires.

É souligner que les propositions sont majoritairement des mesures de politiques publiques, régionales ou nationales. Peu de propositions de nature législative.

Pour le GT 1 :

- Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions
- Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)
- Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil
- Remettre en place un dispositif de découverte des métiers agricoles pour le public des demandeurs d'emploi (ex-Adema)

Pour le GT 2 :

- Un dispositif Installation, réaffirmé, renforcé et adapté
- Un guichet unique Transmission (en lien avec l'installation)
- Un nouveau « Pacte Confiance JA » sur 10 ans
- Création d'un fonds inter-filières pour favoriser le renouvellement des actifs en élevage

Pour le GT 3 :

- Compléter les obligations des lois Egalim et des PAT en termes d'approvisionnement pour la restauration collective et le maintien de l'équilibre protéines animales / végétales dans les menus des restaurations collectives
- Redynamiser le stockage de l'eau de façon concertée en Bretagne
- Piloter la stratégie énergétique de son exploitation
- Orienter les aides aux investissements vers la multi performance et l'adaptation des exploitations au changement climatique

Nous pouvons souligner 3 propositions phares consensuelles communes aux GT2 et GT3 sur :

- la simplification administrative ;
- la sécurisation juridique des projets agricoles ;
- le foncier avec notamment le souhait de rendre possible une expérimentation en Bretagne.

La séquence de restitution avec des propositions concrètes par les jeunes du lycée agricole de Pontivy a été très appréciée pour son pragmatisme. Certaines rejoignent celles portées par les GT. Ci-dessous quelques-unes de leur propositions :

- pour atteindre la souveraineté alimentaire : limiter les importations aux produits non produits en France, limiter le gaspillage alimentaire, diversifier les modes de production, prendre en compte le pouvoir d'achat du consommateur...
- Sur le volet eau : arrêter de faire pousser du maïs grand consommateur d'eau qui sera utilisé dans une station de méthanisation, ne pas changer complètement les cultures mais trouver des adaptations en fonction des conditions climatiques, adapter l'assolement du sol en fonction de la teneur d'eau dans le sol, mettre en place des zones de récupération d'eau avec des réserves, mettre en place des bassines pour pomper les trop-pleins d'eau dans les nappes phréatiques, mettre en place des systèmes pour favoriser l'utilisation de l'eau de pluie dans les différents systèmes agricoles.
- Sur le volet orientation et entrée dans la vie professionnelle : augmenter les stages en milieu agricole, mieux communiquer avec la population, inciter les classes de primaire à réaliser une visite d'exploitation, moderniser les plateaux techniques des lycées agricoles, créer des conférences et des formations à présenter aux jeunes, avoir des agriculteurs/maitres de stages plus enclins à prendre des stagiaires sans compétences, augmenter les primes et les aides à l'installation.

Conclusions du ministre Marc Fesneau

Présent pour la première fois à une réunion de clôture des concertations régionales.

Remerciements pour les travaux menés en Bretagne et félicitations aux apprenants pour leur travail de synthèse.

Objectif du Pacte et de la loi d'orientation = se donner des perspectives, se redonner un nouveau cap, à l'instar du cap donné aux agriculteurs après la 2^{nde} guerre mondiale.

Toutes les propositions recueillies ne relèveront pas de la loi et toutes les réponses ne relèvent pas des questions financières : c'est par exemple le cas de l'évolution des procédures, qui est un sujet central.

Sur le sujet de la souveraineté : cette notion concerne l'ensemble des facteurs qui permettent d'assurer l'alimentation de notre population. La souveraineté intègre les questions d'interdépendance et les échanges avec les autres. Quelles sont les dépendances que nous choisissons d'assumer ? Et il est indispensable d'aider les pays voisins, de les accompagner dans leur autonomie alimentaire et d'échanger avec eux car il faut éviter les flux migratoires de personnes qui fuient leur pays car ils ont faim. Il faut donc continuer de produire pour notre population et pour les autres.

Il s'agit de combiner notre vocation à produire de l'alimentation avec des standards élevés de qualité, préserver l'environnement et l'adapter au changement climatique (atténuation et adaptation). Il y a nécessité de repenser les modèles et les systèmes de production, et de repenser la formation et l'accompagnement à l'installation sans opposer production et transition. La transition doit être accompagnée de l'amont à l'aval, avec tous les acteurs territoriaux.

La question du prix est évidemment centrale. Le juste prix ne peut pas être, en agriculture, le prix le plus bas. Il faut reconstruire l'inconscient collectif sur la valeur des produits agricoles. Utiliser aussi le levier de la commande publique.

Il y a également une place à accorder à l'enseignement agricole pour valoriser cette grande force du réseau de formation agricole français, hyper-inclusif. Les métiers agricoles et agroalimentaires sont ceux qui vont avoir le plus de sens dans l'avenir.

Appel entendu de la volonté de la Bretagne de mener des expérimentations, sachant que traditionnellement la France est un pays qui « n'essaie pas », qui ne prend pas de risque. => souhaite le faire avec le Pacte et la LOA.

* *

*

Suite à la plénière de clôture, la CRAB a reçu un mail extrêmement positif de la part du cabinet du MASA pour féliciter la chambre régionale d'agriculture de Bretagne pour la qualité de l'organisation des travaux et du travail accompli. Idem de la part de la Draaf qui salue l'agilité et la capacité de la chambre à prendre en mains ce type d'évènements.

1. Chapitre I. Renouveau, formation et compétences des ACTIFS (GT1 et GT2)

1.1. Les défis

a. Faire face au défi démographique et au renouvellement des générations

- Le défi démographique est principalement abordé sous l'angle du renouvellement des actifs agricoles.
- Le renforcement de l'attractivité des métiers et le maintien d'actifs agricoles sur l'ensemble des territoires en constituent des éléments-clés.
- L'installation et la transmission doivent être abordées au travers des accompagnements et outils pour lever les freins et répondre aux nouveaux besoins de porteurs de projet et cédants
- Dans les actifs, la forte hausse des besoins en salariés de la production agricole et en délégation de service (Cuma, Eta) fait partie des enjeux de l'attractivité.
- La protection du foncier est également citée comme un prérequis pour relever ce défi.

b. Préparer les actifs aux enjeux de demain

Il s'agit d'accompagner tous les porteurs de projet pour des installations viables, vivables et transmissibles, quel que soit leur profil et leur projet.

La préparation de l'installation doit permettre une montée en compétences pour préparer les futurs chefs d'entreprise agricole dans l'ensemble des dimensions : technico-économiques (revenus, organisation et temps de travail...) mais également stratégiques, humaines et leur permettre de s'adapter aux défis économiques, agro-écologiques, climatiques... L'approche globale, la capacité d'adaptation, en mettant l'humain au cœur des projets d'installation, la résilience des systèmes et outils sont déterminants dans la réussite des projets.

L'adaptation et la personnalisation des dispositifs restent nécessaires pour répondre à la diversité des personnes et des projets.

c. Favoriser le passage de relais entre cédants et repreneurs

Il s'agit d'améliorer la reprise des outils pour aller vers 1 installation pour 1 départ. Améliorer la transmissibilité des fermes, les préparer aux transitions de demain (cohérence des parcelles, autonomie, rentabilité, organisation du travail, eau, carbone...) pour faciliter leur reprise, tout en maintenant des coûts de reprise en adéquation avec les marchés mais également faciliter la rencontre entre les cédants et repreneurs en intégrant la dimension humaine sont à intégrer fortement dans les dispositifs d'accompagnement à la transmission. Les futurs cédants ont en partie les clés de la transmission, les accompagner le plus en amont possible devra permettre d'améliorer le passage de relais entre offre et demande.

d. Favoriser et sécuriser les installations en élevage

Le renouvellement des actifs dans les filières élevage est particulièrement préoccupant avec des taux de renouvellement particulièrement faibles. Les enjeux pour ces filières économiques et de production, pour les territoires plus globalement, sont déterminants et doivent être pris en compte dans le cadre de ce travail. L'adaptation des fermes (bâtiments...) aux enjeux de transition et d'organisation du travail, avec les investissements importants que cela représente, ne peuvent être portés par les seuls porteurs de projet. La charge actuelle (financière, risques, déséquilibre entre charge de travail et revenus...) participe à la faible attractivité de cette filière pour les porteurs de projet.

e. Accompagner et sécuriser la sortie du métier

De trop nombreux agriculteurs se trouvent isolés dans des impasses professionnelles et financières, ceci à leur détriment, mais plus globalement au détriment de l'attractivité des métiers de l'agriculture, de

l'association et du travail à plusieurs (peur de la mésentente), et du renouvellement des générations. L'accompagnement de la sortie du métier d'agriculteur, pour qu'elle se passe au mieux et ne soit pas vécue comme un échec (du point de vue de celui qui arrête et de celui qui rentre dans le métier), peut également contribuer à favoriser l'entrée dans le métier d'actifs qui n'aspirent pas nécessairement à « faire leur vie en agriculture ». D'autant qu'en termes de conditions de travail, le secteur agricole se rapproche de plus en plus des autres secteurs.

1.2. Les freins identifiés et leviers

- **Compétences et savoirs- faire**
 - Adapter les contenus et les moyens pédagogiques des formations initiales et continues :
 - Renforcer l'accès des apprenants de l'enseignement agricole à des outils de pratiques professionnelles adaptées
 - Favoriser les conditions d'accès et de mise en œuvre à la formation continue
 - Rendre plus attractif et accessible la formation continue des agriculteurs et des salariés agricoles
 - Faciliter les ponts entre les formations par la mise en place d'une plateforme de suivi en temps réel des entrées et sorties permanentes
 - Favoriser les conditions d'accès et de mise en œuvre à l'apprentissage
 - Rendre davantage attractif les formations et les métiers :
 - Promouvoir les métiers :
 - Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions
 - Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)
 - Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil
 - Remettre en place un dispositif de découverte des métiers agricoles pour le public des demandeurs d'emploi (ex-Adema)
 - Diversifier les compétences
- **Prérequis à l'installation dont le foncier**
 - Favoriser la diversité des profils et des projets (p. ex. NIMA)
 - Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions
 - Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)
 - Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil
 - Remettre en place un dispositif de découverte des métiers agricoles pour le public des demandeurs d'emploi (ex-Adema)
 - Faciliter l'accès au foncier

- Mettre en place un cadre législatif, réglementaire et expérimental régional volontaire pour faire de l'orientation du foncier un levier de réussite du renouvellement des générations et des transitions climatiques et énergétique
 - Adapter le statut de l'entreprise
 - Adapter le statut de l'actif
 - Créer un nouveau dispositif « société : le droit à l'essai »
- **Renouvellement : installation et transmission**
 - Renforcer/clarifier les prérequis à l'installation et à la transmission
 - Adapter le parcours d'accueil à l'installation (PAI) :
 - Réaffirmer, renforcer et adapter un dispositif unique PAIT
- **Favoriser le passage de relais entre cédants et repreneurs**
 - Mettre en place un guichet unique transmission (en lien avec l'installation)
 - Mettre en place des outils pour améliorer la transmissibilité des fermes à reprendre
 - Créer un nouveau dispositif « société : le droit à l'essai »
- **Favoriser et Sécuriser les parcours installation en élevage**
 - Créer un fonds inter filière pour favoriser le renouvellement des actifs en élevage
 - Proposer un nouveau « Pacte confiance JA » sur 10 ans
- **Accompagner les cessations et reconversions pour sécuriser et promouvoir le renouvellement des actifs**
 - Proposer un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agriculteurs

1.3. Les propositions prioritaires/consensuelles

Les 4 propositions prioritaires sur orientation et formation sont :

1. Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions

4 leviers ont été identifiés, avec des mesures nationales et régionales :

- Déployer – répéter la campagne nationale #LesEntrepreneursDuVivant recrutent pour parler des métiers : répétition dans les médias nationaux ; exemple de la communication sur les métiers de l'Armée
- Décliner en régions via des affichages dans les transports en commun, les villes... et dans différents médias
- Communiquer sur la diversité des métiers
- Associer les fonds de communication des interprofessions agricoles pour participer à cette communication nationale grand public commune et répétée sur les métiers

Et amplifier les actions existantes en Bretagne : semaine annuelle des métiers du vivant de Pôle Emploi/ANEFA, portes ouvertes des exploitations agricoles pour le grand public, journées portes ouvertes des établissements d'enseignement agricole

2. Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)

Positionner des interventions sur les métiers de l'agriculture dans l'enseignement des collégiens de l'Éducation nationale. Les cibles de cette proposition sont les collégiens, les enseignants, les conseillers d'orientation et les parents d'élèves et aussi les lycéens.

Leviers :

- Mettre en place un module de sensibilisation à l'agriculture s'appuyant sur les programmes scolaires Intégrer la souveraineté alimentaire dans le cursus de formation des enseignants de l'Éducation nationale,
- Renforcer les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) en accordant une place à l'agriculture,
- Organiser une journée de découverte des métiers de l'agriculture pour chaque collégien
- Inciter la réalisation d'un stage en agriculture dans les collèges en s'appuyant sur le stage de 3^{ème}, sur les mini-stages en entreprise.
- Faciliter les ponts entre enseignement agricole et enseignement général
- Faire entrer les métiers de l'agriculture dans la compétition des métiers dans le cadre du concours

3. Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil

- Il manque dans le dispositif de stages existants une solution pour les personnes qui souhaitent se reconverter (avec un statut de salarié) pour réaliser une réelle période de stage en agriculture au-delà de la découverte des métiers et d'avoir un statut (convention) et une indemnisation selon son profil.
- Amplifier des dispositifs existants

Leviers d'action :

- Augmenter les offres de stage pour tous les publics, leur lisibilité (plateforme unique d'offre et demandes de stages) et accessibilité (convention)
- Professionnaliser les maîtres de stage et les indemniser
- Permettre aux maîtres de stage de développer des structures pour améliorer l'accueil (salle, toilettes, hébergement...) et les soutenir financièrement pour cela (subvention, crédit d'impôt...)
- Encadrer la mise en œuvre de convention de stage entre le stagiaire, le maître de stage et l'OPA

4. Remettre en place un dispositif de découverte des métiers agricoles pour le public des demandeurs d'emploi (ex-Adema)

Remettre en place une action de formation permettant aux demandeurs d'emploi ayant un projet de salariat ou de création d'entreprise :

- de découvrir les principaux métiers liés à l'agriculture,
- d'approfondir leurs choix professionnels au niveau des marchés, des activités et emplois et des systèmes de production possibles en agriculture,
- de se confronter aux réalités du secteur ou emploi visé et d'acquérir ou de renforcer des capacités techniques pratiques de base avant d'intégrer une phase de qualification,

Sur un format court, s'inspirant de l'ex-dispositif Adema [Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles]

À l'issue de ce parcours, les demandeurs d'emploi pourront faire un choix d'orientation éclairé ou confirmer une orientation dans le domaine agricole.

Sur le volet installation-transmission, 7 propositions prioritaires consensuelles sont remontées dans travaux régionaux :

1. Un dispositif Installation, réaffirmé, renforcé et adapté :

⇒ Dispositif unique de préparation à l'installation (fusion du Point Accueil Installation, du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du Stage 21h), **réaffirmé, renforcé, et adapté**. Il prend **le relai de la labellisation actuelle**, pour informer-orienter et accompagner les porteurs de projet, en s'adaptant aux nouveaux enjeux et profils (public en reconversion, travail à plusieurs, diversité des projets...) :

- **Personnalisation** maintenue et renforcée
- Plus de lien avec la transmission : notion de **Point Accueil Installation-Transmission** et orientation vers le Répertoire Départ Installation
- Adaptation et **modernisation** en lien avec les demandes des « Nouvelles générations » : autonomie, distanciel, webinaires, outils en ligne...
- Orientation vers une boîte à outil renforcée et adaptée : stages et parcours de découverte (Propositions du GT1), **tests d'association** (GT2 – Action 4), formation « aide à l'émergence » (GT1)
- Intégration plus importante des **dimensions agro-écologie** et de la **posture de chef d'entreprise**

⇒ Avec une **allocation augmentée**, à la mesure des enjeux (revalorisation des permanences, financement d'actions de communication, de journées thématiques PAIT, présences dans des salons...)

⇒ **Porte d'entrée unique** centralisée, lisible, relayée par tous (OPA, EPCI...) :

- Portée par la Chambre d'agriculture dans le cadre de sa mission consulaire, **garantissant la neutralité**, le pluralisme et la qualité du service, sous l'égide de l'Etat ou de la Région (Comité Régional Installation-Transmission).
- Mettant à disposition une **cartographie des acteurs** et accompagnements, pour une orientation vers les partenaires en fonction des besoins des porteurs de projet.

2. Un guichet unique Transmission (en lien avec l'installation) :

⇒ Mettre en place un **parcours transmission « fortement attractif »** à l'image du parcours installation, à destination de l'ensemble des futurs cédants. Il contiendra le **Point Accueil Transmission** (Information et orientation, en lien avec le guichet unique PAIT : GT2-action 1), Communication et sensibilisation, une **visite de projet** transmission, un **diagnostic** de reprenabilité, du **coaching**, et des modules de **formation**.

⇒ Porté par les chambres d'agriculture, il garantira neutralité et pluralisme, et orientera vers l'ensemble des partenaires en fonction des besoins.

⇒ Pour le **rendre attractif**, il faudra y adosser une **fiscalité avantageuse** pour les cédants ayant fait le choix de la transmission en faveur de l'installation, par exemple :

- Dégrèvement fiscal de 100 %
- Crédit d'impôt transmission
- Retraite bonifiée
- Baisse des charges sociales les dernières années d'activité.

3. Un nouveau « Pacte Confiance JA » sur 10 ans :

⇒ Mise en place d'un nouveau « **Pacte Confiance JA** » comprenant :

- Le **statut JA actuel prolongé sur 10 ans** :
- **Abattement fiscaux**, dégrèvement taux foncière, réduction du droit de mutation du foncier.
- **Exonération de charges sociales**

- **Majoration des aides** aux investissements et aides conjoncturelles

⇒ Proposant plus d'avantages qu'aujourd'hui avec :

- Des dispositifs de **garantis et assurantiels privilégiés**
- Des engagements des filières sur les contrats, des **avantages filières** à la carte.
- Des **accompagnements post installation** financés : rdv post-installation « approche globale », formations, journée JA thématiques, tutorats, ...

4. Créer un fonds inter-filières pour favoriser le renouvellement des actifs en élevage

⇒ Il s'agit de créer un **fonds inter-filières ciblé sur le thème du renouvellement des actifs en élevage**. Ce fond mixte privé – public pourrait être cofinancé par l'État et l'ensemble des filières au niveau national (1 € public pour 1 € privé par exemple) **pour soutenir l'élevage et l'équilibre entre filières**.

⇒ En finançant :

- **Des actions « attractivité des métiers »** : tutorats, parcours de découverte, journée thématique filière, interventions dans les collèges / lycées (GT1), et dans le cadre du dispositif installation (Action 1 du GT2)
- **le Pacte Confiance JA** (action 2 GT2), et en particulier un dispositif de suivi post installation, les fonds assurantiels, garanties, prévention des risques...

5. Des outils pour améliorer la transmissibilité des fermes à reprendre :

Mettre en place un ensemble de mesures pour améliorer la transmissibilité des exploitations, l'**évolution** des structures en place, foncier mais également bâtiments et logements. Ceci pour préparer les outils face aux enjeux de demain, mais également pour répondre aux attentes des porteurs de projet, **favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande**, et la reprise des outils existants :

- **Accompagnements et conseils** auprès des futurs transmetteurs pour adapter leurs outils,
- **Dispositifs de mise en œuvre ciblés** : division et restructuration pour plusieurs installations, **adaptation de bâtiments**, changement de destination, de production, désamiantage... en lien avec les programmes d'investissements,
- En lien avec les règles de l'urbanisme, possibilités facilitées de **réaffectation de bâtiments pour les projets en circuits courts** notamment, pour le développement d'activités connexes à l'agriculture (magasins de producteurs commerciaux...)
- Dispositif pour **favoriser la libération des logements** par les transmetteurs en faveur des repreneurs, en compensant en partie la décote que subissent leur habitation sur le site de production, et ainsi leur permettre de trouver un nouveau logement.

Ceci en lien et cohérence avec le parcours transmission (action 6 du GT2) et les avantages et incitations (fiscalité, retraite...) proposés.

6. Un nouveau dispositif « société : le droit à l'essai » :

Ce **nouveau dispositif « Société : le droit à l'essai »**, qui fait suite à 2 ans d'expérimentation nationale, dont fait partie la Bretagne, pourra comprendre 2 volets :

- un **statut** spécifique pour le nouvel entrant, en amont de l'installation
- un **conseil RH** adapté mis en œuvre par un réseau de compétences labellisées

Ce dispositif sera proposé par le nouveau guichet unique installation-transmission (GT2-Action1), aux porteurs de projet comme aux agriculteurs, cédants ou non, en recherche d'associés.

7. Un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agriculteurs :

Il s'agit de déployer le dispositif expérimenté dans le Finistère, puis sur la Bretagne auprès de 52 agriculteurs entre 2018 et 2021, en appui sur un réseau de partenaires (DREETS, Pôle Emploi, CD, MSA, CRB, DRAAF et CRAB).

Il s'inscrit dans la perspective de la « 2nde chance », issue d'une réflexion des cellules d'accompagnement départementales pour les agriculteurs en difficultés.

Il s'adresse aux agriculteurs en phase de rupture, pour proposer une cessation d'activité vers une reconversion professionnelle, ceci en appui sur :

- Une allocation de reconversion mensuelle (ressources : RSA, PPA, Allocations de remplacement, Salaires et Indemnités de formations liés à la phase d'accompagnement) – Le différentiel de ces ressources, pour atteindre 1 000 € mensuel, sera financé par une enveloppe dédiée
 - Un accompagnement en ressources humaines (appel d'offre auprès d'un réseau de compétences)
- Ce dispositif pourra être relayé dans le cadre des outils du guichet unique transmission (Action 2-GT2)

2. Chapitre II. Orientations et conduite des TRANSITIONS agro-écologiques et climatiques (GT3)

2.1. Les défis

a. Faire face aux défis climatiques (adaptation et atténuation)

- Il s'agit à la fois d'adapter l'agriculture au changement climatique et les facteurs de production impactés (ressource en eau, événements extrêmes, etc.) et d'atténuer le changement climatique, à la fois en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en séquestrant du carbone
- Trouver des trajectoires techniques et des systèmes de production qui préserve le potentiel productif en élevage et en légumes en les rendant plus robustes face au réchauffement et aux événements climatiques intenses
- Préserver la capacité d'abreuvement des cheptels pour préserver l'élevage.

b. Faire face au défi alimentaire

- Le défi alimentaire comprend plusieurs dimensions : le défi de la souveraineté alimentaire et notre capacité à répondre aux besoins alimentaires
- Le défi relatif aux attentes des consommateurs / Le verrou du comportement du consommateur
- Une production à mieux connecter avec l'aval
- Restaurer la capacité des régions d'élevage à produire des protéines animales tout en développant dans ces régions une diversification des assolements vers des surfaces pour des protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale
- Progresser sur l'acceptation sociale, sociétale et territoriale des élevages (acceptation des technologies, compréhension des modes d'élevage en lien avec le bien-être animal, conditions de travail et bien-être des éleveurs)
- Le consentement à payer un peu plus, même de façon modérée, une alimentation ayant un bon bilan carbone et répondant à des standards environnementaux et sociaux exigeants
- La structuration du marché de la transformation et de la distribution (cahiers des charges prenant davantage en compte la transition climatique et agro-écologique)
- Diversifier les productions, en particulier vers de nouvelles productions végétales (légumineuses par exemple)
- Le verrou de la diffusion des connaissances et les expériences de terrain est pointé, ainsi que le rôle que peuvent jouer les acteurs territoriaux pour contribuer à cette diffusion.

c. Faire face au défi d'une agriculture résiliente et multiperformante (agro-écologie, sociétal) et le défi de la transition agro-écologique

- Permettre à deux publics cibles et stratégiques (futurs cédants, porteurs de projets) pour initier des adaptations de s'approprier les enjeux pour l'avenir de l'exploitation et inscrire le nouveau projet d'emblée dans une trajectoire d'adaptation et d'atténuation ; en

Bretagne, ce sera majeur pour concilier transitions sociales (renouvellement avec de nombreux départs d'éleveurs et des profils de candidats de plus en plus divers)

- Réussir un pilotage des mouvements de foncier qui concilient organisation du parcellaire au profit des conditions de travail et des enjeux d'adaptation (économie d'énergie, d'intrants, de temps) et des arbitrages sur les autres usages (surfaces pour énergie, pour les collectivités)

d. Le défi de la résilience économique :

- Ouvrir des trajectoires de transitions compétitives pour nos filières animales et végétales : il s'agit de trouver les trajectoires technico-économiques qui assurent une rentabilité et un revenu, c'est la condition pour embarquer les agriculteurs dans les transitions.

e. Défi territorial

- Partager une vision de développement économique des territoires et retenir quelques actions prioritaires favorables à l'adaptation des exploitations agricoles, avec des leviers d'appui cohérents des collectivités : les PAT, PCAET, la protection des captages, des zones humides, les PLUI, apportent des leviers d'actions concrets de proximité à condition de mieux concilier les leviers actionnés dans les territoires et la stratégie globale à une plus grande échelle, éviter ainsi que chaque PAT ou PCAET devienne une politique économique agricole ; intégrer les trajectoires de transitions des filières agricoles et alimentaire dans les stratégies de type Sraddet, sans les isoler des autres enjeux et des autres secteurs (mobilité, logement, énergie, GEMAPI...)
- La question de la gestion du foncier à la bonne échelle est majeure, notamment pour assurer le renouvellement des actifs en élevage
- Disposer pour cela de données et de scénarii qui permettent des réflexions prospectives avec les parties prenantes dans les territoires
- Le défi territorial croise les défis démographique, climatique, résilience et pratiques agro-écologiques
- Les défis à cette échelle consistent à expliciter les ressources territoriales, à produire ou mettre à disposition des connaissances déclinées en fonction des situations locales et à associer des acteurs de terrain aux dynamiques d'innovation
- Les connaissances apparaissent encore limitées sur les effets locaux du changement climatique sur l'agriculture au niveau des territoires, et leurs conséquences sur les acteurs de l'aval, par exemple au travers de scénarii d'évolution sur les filières prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales et réglementaires.

f. Le défi énergétique

- L'explosion du coût de l'énergie dans le fonctionnement des exploitations accélère la nécessité de faire de l'énergie un poste de pilotage et de management stratégique de l'exploitation, d'une part en économisant sur la consommation d'énergie, d'autre part en produisant de l'énergie renouvelable sur son exploitation, en diversifiant ses productions et ses revenus en vendant de l'énergie renouvelable, et enfin en réduisant la consommation d'énergie indirecte nécessaires à la fabrication d'intrants (engrais...).

2.2. Les freins identifiés et leviers

- Orientations et transitions
 - Définir des orientations de transitions et bâtir une approche système à l'échelle exploitation, filière et territoire
 - Diversifier les revenus agricoles
 - Assurer le maintien de l'élevage
 - Assurer l'équilibre des productions végétales et animales
- Conduite des transitions et trajectoires
 - Se repérer dans les transitions et conduire une transition
 - Accompagner les transitions par l'accompagnement et par des dispositifs d'accompagnement des risques
 - Adopter des pratiques qui permettent de répondre à de multiples défis climatiques et agro-écologiques...
 - Tester, faire s'approprier les leviers, les transférer et massifier
- Mobilisation des facteurs de production et adaptation aux territoires
 - Conduire les transitions au travers des dynamiques territoriales (climat, élevage, agro-écologie, etc.)
 - Prendre en compte l'ancrage territorial et les dynamiques collectives
 - Mobiliser les PAT
- Sur l'alimentation, le respect et le suivi des EGALIM dans la RHD
 - Sur alimentation, respect et suivi des obligations EGALIM par les collectivités
- Le changement climatique et ses conséquences ne sont pas encore totalement appropriés par les agriculteurs en place, même si les événements climatiques des dernières années accélèrent les choses.
 - Investir massivement dans l'innovation recherche développement et la formation initiale et continue sur les enjeux climatiques
 - Encourager la sollicitation d'un diagnostic global sur les enjeux et les possibilités d'atténuation et d'adaptation à l'échelle des exploitations par un maximum d'agriculteurs, en évitant de leur faire craindre une conditionnalité trop exclusive sur les aides à l'investissement
 - Instaurer dans la loi et les décrets d'application des dispositions législatives et réglementaires qui simplifient et accélèrent les démarches des agriculteurs qui s'adaptent et investissent dans des trajectoires de résiliences et de robustesse de leur exploitation et qui investissent lourdement dans des bâtiments, équipements ou installations de production d'énergies renouvelables
- Le changement climatique semble plus approprié sur la question de la gestion quantitative de l'eau :
 - Possibilité d'abreuver, possibilité d'irriguer aux périodes critiques ; il faut pouvoir les accompagner dans la prise en compte globale du changement climatique pour actionner plusieurs leviers complémentaires
- Le développement d'énergies renouvelables se heurte à plusieurs freins : acceptation territoriale sur l'usage du foncier et le voisinage de certaines installations, la capacité d'investir dans la production d'énergies renouvelables parfois difficiles pour certains agriculteurs, la complexité administrative et les délais, l'insécurité juridique dans lesquels se trouvent certains agriculteurs après une mise en route de leur installation
 - Sécuriser juridiquement les projets de transmission et d'installation des exploitations sur lesquelles il existe des installations de production d'énergies renouvelables réalisées par le cédant
- L'agroforesterie et le bois énergie apparaissent comme des leviers d'adaptions au réchauffement climatique, à la réduction des GES et à la production d'énergie renouvelable,

mais le modèle technico 'économique (temps de travail et sa rémunération, structuration de filières) est aujourd'hui un frein souvent avancé par les agriculteurs

2.3. Les propositions prioritaires/consensuelles

Les travaux dans le cadre du GT3 ont permis de faire ressortir 7 propositions prioritaires consensuelles, ainsi que 3 autres propositions prioritaires communes avec le GT2 (cf. chapitre III)

1- Compléter les obligations des lois Egalim et des PAT en termes d’approvisionnement pour la restauration collective et le maintien de l’équilibre protéines animales / végétales dans les menus des restaurations collectives

- Suivre la mise en œuvre de la loi en procédant à un état des lieux précis et régulier (tous les ans) des approvisionnements du secteur de la restauration collective (obligation d'approvisionnement constitué à 50% de produits locaux, dont 20% de produits bio). Et pour éviter des pratiques visant à compenser un niveau d'exigences d'un côté par un approvisionnement trop moins disant de l'autre côté, l'origine des 50% qui ne sont pas concernés par la loi doit également être tracée.
- Sensibiliser au maintien de l'équilibre alimentaire animal / végétal
- Associer tous les acteurs économiques des territoires (filières longues et courtes) dans la stratégie des PAT (approvisionnements, logistique...)
- Développer les connaissances, du producteur au consommateur, sur l'alimentation bas carbone

2- Orienter les aides aux investissements vers la multiperformance et l’adaptation des exploitations au changement climatique

- Soutenir l'amélioration des conditions de travail et l'automatisation des systèmes en lien avec le manque de main d'œuvre via des aides à l'investissement.
- Améliorer le parc de bâtiments et le parc d'équipements pour permettre à la fois une meilleure maîtrise des charges et une meilleure maîtrise des impacts de la production agricole. Performance énergétique, production d'énergies renouvelables, baisse des coûts alimentaires, réduction de l'usage des intrants... c'est en s'appuyant sur des outils de production adaptés que les agriculteurs pourront relever tous ces défis, et conjuguer transitions et efficacité économique.
- Veiller à la maîtrise de l'impact des aides aux investissements sur le prix des bâtiments et équipements. Cette aide est dédiée à la multiperformance des exploitations agricoles et non de ses fournisseurs.

3- Piloter la stratégie énergétique de son exploitation

- Optimiser les contrats avec les fournisseurs d'énergie
- Concevoir des bâtiments moins énergivores et permettant l'installation de panneaux photovoltaïques
- Prioriser le photovoltaïque sur toitures et réinscrire le désamiantage des bâtiments agricoles dans la LOA
- Produire de l'énergie pour l'autoconsommation des exploitations
- Produire de l'énergie (méthanisation, photovoltaïque, bois bocage) pour contribuer au mix énergétique et diversifier les revenus de l'exploitation (veiller à ce que le revenu de l'énergie ne serve pas à compenser la faiblesse des revenus issus de la production agricole pour l'alimentation)
- Introduire le pilotage de l'énergie dans l'accompagnement des phases de transmission et d'installation et anticiper le devenir des installations de production EnR au moment de la transmission (devenir du foncier...)

4- Favoriser la production d'énergies renouvelables

- Méthanisation - accélérer les nouveaux schémas d'utilisation de l'énergie des déchets agricoles et des gisements de biomasse (gaz porté, petits méthaniseurs agricoles, tracteurs à hydrogène, ou biogaz...) par des moyens supplémentaires pour soutenir les investissements, les innovations et la recherche - développement.
- Photovoltaïque : faciliter les projets et valoriser les toitures en priorisant le photovoltaïque sur toitures et en réinscrivant le désamiantage des bâtiments agricoles par le photovoltaïque dans la LOA pour la prise en compte des coûts de rénovation

- Bois énergie : renforcer l'utilisation de la ressource ("arbre multiservice" pour l'agriculteur) par des moyens supplémentaires pour l'accompagnement, l'investissement, l'innovation recherche développement, et un travail en partenariat avec les collectivités territoriales

5- Réduire la dépendance des agriculteurs aux énergies indirectes (intrants)

- Améliorer la connaissance des coûts des intrants des systèmes et modes de production (accompagnement, innovation recherche et développement, conseils)
- Identifier et financer les équipements permettant de réduire la dépendance aux intrants (innovation recherche et développement, accompagnement, investissement)

6- Donner plus de moyens pour la gestion quantitative de l'eau

- Favoriser le développement de techniques et technologies favorables à la gestion de la ressource en eau:
 - développer le diagnostic-conseil spécifiques, en particulier pour l'élevage et mettre en place de plan d'accompagnement
 - soutenir massivement les investissements : matériel économe en eau, outils de comptage et de pilotage, récupération eau pluviale...
- Redynamiser le stockage de l'eau de façon concertée :
 - Simplifier les démarches administratives : revenir sur l'arrêté plan d'eau 2021, réduire le mille-feuille prescriptif (SDAGE, SAGE notamment) et les différences entre bassins, garantir des délais de réponse pour les porteurs de projets...
 - Sécuriser juridiquement les projets
 - Favoriser le développement et l'accompagnement du multi-usages sur un même territoire dans un objectif concerté de partage de l'eau
 - Proposer un accompagnement financier adapté aux investissements nécessaires (Région, départements, syndicats de production d'eau...)
 - Mobiliser les réserves existantes non utilisées (techniquement, financièrement et juridiquement)
- Prioriser l'accès à l'eau pour l'agriculture afin de garantir le maintien de la production agricole bretonne et française voire son développement par une évolution dans la loi qui s'avère nécessaire pour Introduire une hiérarchie des usages.
- Soutenir la préservation des espaces favorables à la gestion de la ressource en eau et qui sont gérés par l'activité agricole par :
 - Un soutien financier public et privé (via le prix de l'eau) adapté et accessible pour garantir une rentabilité pérenne de ces espaces pour les agriculteurs
 - L'arrêt de l'inflation réglementaire associée à la protection de ces espaces (exemple : mise en œuvre de la réglementation espèces protégées pour le bocage)
- Développer un plan ambitieux de R&D et d'accompagnement des exploitations face au dérèglement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau :
 - Appuyer la recherche sur la sélection variétale et génétique, ainsi que les moyens dédiés pour la validation des nouvelles variétés dans les différents contextes régionaux
 - Mettre en place un plan d'accompagnement dédié : positionnement individuel et plan d'actions au travers de diagnostic adaptation au changement climatique
 - Renforcer la diffusion et du transfert des ressources et références issues de la recherche
 - Appuyer les investissements (bâtiments, matériels, aménagements parcellaires, filières...)

7- Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches vers la décarbonation de l'alimentation

- Construire un plan d'autonomie en azote de la Bretagne :
 - Réexaminer la pertinence des seuils d'obligation de traitement au regard de l'évolution des cheptels et des pratiques qui se traduisent par une baisse de la teneur en nitrates dans les cours d'eau et adapter

cette réglementation environnementale à la situation actuelle, en cohérence avec les orientations en matière de foncier agricole (SDREA...)

- Construire une stratégie régionale qui permettrait de mieux valoriser la ressource locale que constitue l'azote organique produit par les élevages bretons, de manière à réduire la dépendance de l'agriculture bretonne aux engrais minéraux azotés.
- Mettre au point de nouvelles techniques d'élaboration d'engrais à la ferme, à partir des déjections animales brutes ou transformées et par l'utilisation d'énergies renouvelables grâce à la recherche et développement.
- Amplifier et adapter les dispositifs de soutien au stockage de carbone et accompagner les acteurs économiques vers la décarbonation de l'alimentation :
 - au niveau des exploitations agricoles, construire et mettre en œuvre un plan massif d'accompagnement global des exploitations agricoles vers les pratiques bas carbone : mesure de type MAEC, agriculture de conservation, maintien des prairies, plantation et entretien de haies et d'agroforesterie
- Favoriser le recours aux outils collectifs pour déployer les itinéraires culturels bas-carbone :
 - équiper et former les Cuma et les ETA
 - certifier ces structures pour les pratiques qu'elles maîtrisent
 - proposer des aides aux agriculteurs qui utilisent ces outils collectifs

3. Chapitre III. Sujets transverses de POLITIQUES PUBLIQUES : accompagnement des risques, innovation et besoins d'investissements (propositions transversales communes aux GT2 et GT3)

3.1. Les défis

- a. **Le défi de l'innovation, du transfert, connaissance et formation (démarche intégrative) et le défi du transfert et de la massification des solutions**
 - Les contributions font ressortir le défi important de l'accélération des innovations et de leur arrivée dans les fermes, en les rendant accessibles et porteuses de solutions concrètes. Par ailleurs, est mentionné l'accompagnement nécessaire dans les prochaines décennies de l'adaptation continue dont l'agriculture devra faire preuve. Comme indiqué dans les défis du chapitre 1, embarquer un maximum d'agriculteurs dans un projet d'entreprise qui fera face au changement climatique et à la transition énergétique nécessite d'accélérer et d'amplifier l'appropriation des résultats de recherche et d'expérimentation dans les exploitations agricoles ; Pour cela, le lien entre la pertinence technique, la faisabilité économique et l'intérêt économique pour l'agriculteur doit être très identifiable et identifié
- b. **Le défi des connaissances**
 - Il va également consister à mettre à disposition du plus grand nombre à des grains fins sur l'ensemble du territoire national des connaissances concernant les ressources des territoires (cf. défi territorial) et à évaluer / documenter les différents modèles agricoles
 - Les ressources et références issues de l'IRD doivent aussi être vulgarisées auprès des collectivités (EPCI...) pour croiser l'approche transitions par les filières et l'approche transitions par les territoires, approches qui se font aujourd'hui de façon trop parallèle et isolées
- c. **Le défi technologique, numérique et robotique**
 - Les solutions technologiques, numériques et robotiques doivent faire la preuve de l'amélioration des conditions de travail, de l'amélioration de la compétitivité des exploitations et préserver la propriété des données et l'autonomie de décisions des agriculteurs. Ils font aussi appel à des hauts niveaux d'investissements que les exploitations doivent supporter.
- d. **Les défis de l'articulation et de l'alignement des politiques, le défi de l'appui aux changements et la prise en compte du risque, le défi de la priorisation des enjeux, le défi de la simplification**
 - Défis de l'articulation des politiques publiques, de la simplification et de la continuité des normes, de la sécurité alimentaire, de la place des exportations sont également mentionnés.
- e. **Le défi de la gestion des risques**
- f. **Le défi du changement**
 - Le processus de transformation à anticiper dans la phase de transition crée fort logiquement une anxiété liée à **la peur de l'avenir et du changement**.
 - C'est surtout l'accélération des changements et l'injonction à transformer vite les systèmes alors que la réponse technique et économique est plus lente, notamment dans les métiers

du vivant. Le défi c'est de s'embarquer vite dans un mouvement mais de reconnaître à notre secteur la nécessité de la progressivité et du temps long ; le défi sera de gérer ce paradoxe sans décourager les vocations

- Inventer de nouveaux collectifs de formation et de progrès, le groupe est un très bon amortisseur et atténuateur de la peur du changement

g. Les défis réglementaire et juridique, facteurs de ralentissement

- L'**insécurité juridique** (multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, ou approche sectorielle de certains sujets traités par différents ministères ou au niveau local) ne crée pas des conditions favorables au changement.
- L'**instabilité réglementaire** est source d'un manque de visibilité pour les agriculteurs. Ce manque de visibilité n'est pas favorable pour des investissements en R&D sur le temps long.

h. Le défi de la cohérence et du décloisonnement des politiques publiques

- La **mobilisation des politiques publiques ressort paradoxalement comme un levier...** mais également comme un verrou, notamment au travers de la nécessité de les mobiliser en affirmant le lien entre la politique agricole et la politique alimentaire.
- Afin que les agriculteurs sachent quelle est la trajectoire envisagée, **une plus grande cohérence entre les différents acteurs** porteurs de politiques publiques nationales (Etat dans ses dimensions agriculture environnement, éducation), européennes ou locales est souhaité. Leur **décloisonnement** est attendue, avec une **gouvernance** prenant en compte le pluralisme syndical, la diversification des parties prenantes, l'ouverture à la différence et au changement.
- S'agissant de la politique agricole, devant davantage inciter à se tourner vers des pratiques agricoles durables, une **faible ouverture aux nouveaux entrants** est constatée. Il est estimé par certains acteurs que les politiques publiques ne favorisent pas assez l'entraide et le collectif comme élément d'économie, de sobriété et de lien social. Pour la politique alimentaire, est soulevée la question des **aides publiques pour la promotion des produits et des services rendus par l'agriculture** permettant d'orienter la consommation.

3.2. Les freins identifiés et leviers

- Cohérence politique publique, décloisonnement, alignement, simplification
 - Décloisonner les politiques publiques sectorielles et les aligner sur quelques enjeux prioritaires, qui intègrent la complexité des transitions dans la complémentarité et la cohérence de leurs modalités d'intervention
 - Simplifier les réglementations pour permettre les transitions
 - Organiser la gouvernance à tous les niveaux
- Innovation, recherche et transfert
 - Définir des solutions d'innovation et de recherche
 - S'articuler au travers d'un continuum innovation, recherche, transfert
 - Transférer et massifier des solutions opérationnelles
 - Un plan massif d'investissement dans la recherche, l'innovation, la formation
- Accompagnement du risque et de l'investissement
 - Accompagner la prise de risque liée aux transitions
 - Se doter d'une politique d'investissements coordonnée :
 - Investissements de transformation
 - Investissements de production

▪ Investissements d'innovation

- Financements des entreprises et fonds de portage/capitaux
- L'approche trop cloisonnée de ce que l'on demande à l'agriculture pour réduire ses GES et atténuer le réchauffement climatique
- La dualité compétitivité d'approche compétitivité / résilience- robustesse, alors que cela forme un tout économique, social et sociétal
- La faiblesse des prix alimentaires pour payer les transitions attendues
- La trop faible politique d'aides aux investissements de production décarbonée et d'innovation et de recherche au regard des enjeux
 - Un plan massif d'aide aux investissements pour faire des exploitations d'aujourd'hui les fermes du futur dans des filières plus décarbonée du producteur au consommateur, gestionnaires raisonnées de l'eau, pilote d'économie et de production d'énergie, proposant une qualité de vie et un revenu à ceux qui auront pris les rênes, issus ou non issus du milieu agricole
- La trop faible place des sciences sociales dans la formation et l'accompagnement au regard des transformations et de la vitesse à laquelle elles s'opèrent
- La solitude et l'excès de temps de travail de certains agriculteurs pour envisager ces transitions sereinement

3.3. Les propositions prioritaires/consensuelles

1- Simplifier les procédures administratives des projets des agriculteurs en faveur de la transition écologique

- 1) Harmoniser les seuils d'évaluation environnementale pour les élevages avec les seuils de la Directive Européenne EIE (3 000 porcs, 40 000 volailles)
- 2) Simplifier les obligations administratives pour la cessation d'activité des ICPE élevages
- 3) Encadrer le délai d'instruction des arrêtés complémentaires d'ICPE
- 4) Encadrer le délai d'instruction des demandes d'enregistrement ICPE
- 5) Supprimer le recours obligatoire à l'architecte pour les demandes de permis de construire de bâtiments agricoles
- 6) Exempter de toute procédure d'autorisation au titre de l'urbanisme les ouvrages agricoles « légers »
- 7) Lors d'une demande d'examen au cas pas cas, prévoir que l'absence de réponse sous 35 jours vaut absence d'évaluation environnementale.

2- Renforcer la sécurité juridique des projets des agriculteurs pour favoriser l'investissement en faveur de la transition écologique

- 1) Réduire les délais de recours contre les décisions en ICPE (alignement avec le délai de droit commun de deux mois).
- 2) Limiter les recours abusifs contre les autorisations d'élevage
- 3) Préciser les conditions de basculement en autorisation des demandes d'enregistrement ICPE
- 4) Réduire le délai au cours duquel le préfet peut décider d'instruire une demande d'enregistrement suivant les règles de l'autorisation environnementale
- 5) Réintroduire la possibilité de dérogation concernant la distance entre un élevage et un tiers
- 6) Notifier les recours contentieux ou gracieux au titulaire de la décision ICPE contestée
- 7) Encadrer le temps de la procédure contentieuse en ICPE élevage (réduire le délai entre le recours contre un acte ICPE et la décision de justice).

3- Mettre en place un cadre législatif, réglementaire et expérimental régional volontaire pour faire de l'orientation du foncier un levier de réussite du renouvellement des générations et des transitions climatiques et énergétiques

- Encourager la transmission vers l'installation par une fiscalité incitative
- Renforcer les différents outils de portage du foncier impliquant les organisations agricoles, et des partenaires collectivités - banques
- Encourager le portage de capitaux, dont le foncier, tout en assurant la maîtrise du pilotage de l'exploitation par l'agriculteur
- Renforcer l'attractivité du statut du fermage au service de la transmission
- Alléger la fiscalité des revenus fonciers, quand il y a une activité agricole effective sur le foncier
- Rendre possible une expérimentation régionale permettant d'actionner des leviers innovants dans les territoires en faveur de l'installation et des transitions, en partageant les enjeux dans entre profession, collectivités (Région, départements, EPCI) et État
- Donner les moyens à la SAFER de pouvoir plus intervenir dans les recherches de solutions parfois plus complexes et consommatrices de temps et d'argent au profit de la transmission d'exploitations
- Faciliter les échanges parcellaires entre exploitations avec l'appui des collectivités et des organisations agricoles
- Conditionner les attributions foncières à la mise en œuvre d'échanges parcellaires
- Maintenir un contrôle des structures fort en renforçant les moyens de l'État, afin que le SDREA soit réellement un outil de pilotage collectif, d'intérêt général et non pas une procédure administrative.

4. Annexes :

4.1. Ensembles des Fiches propositions des GT1, GT2, GT3

<p>Proposition du GT1 « Orientation – Formation » – Fiche n°1 : Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions</p>
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>Problématique du renouvellement des générations. Où trouver les futurs installés, futurs salariés agricoles et qui seront-ils ? Les métiers de l'agriculture ont besoin de tous les profils de candidat d'où la nécessité de toucher le grand public en communiquant à grande échelle sur les métiers de l'agriculture, les métiers du vivant.</p> <p>Organiser/renforcer/poursuivre la communication grand public sur la sensibilisation aux métiers de l'agriculture-Métiers du vivant.</p>
<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer – Répéter la campagne nationale #LesEntrepreneursDuVivant recrutent pour parler <u>des métiers</u> : répétition dans les médias nationaux ; exemple de la communication sur les métiers de l'Armée - Décliner en Région via des affichages dans les transports en commun, les villes... et dans différents médias - Communiquer sur la diversité des métiers - Associer les fonds de communication des interprofessions agricoles pour participer à cette communication nationale grand public commune et répétée sur les métiers
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Orientation et formation</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Manque de connaissance des métiers de l'agriculture. Difficulté de recrutement de salariés agricoles, problème de reprise/transmission des exploitations, manque d'installations.</p> <p>La communication « one shot » ne fonctionne pas. Si nous voulons en faire une grande cause nationale, à faire sur plusieurs années, et avec des déclinaisons régionales.</p> <p>La participation à la déclinaison régionale peut se faire en utilisant des actions existantes en Bretagne à amplifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la semaine annuelle des métiers du vivant de Pôle Emploi/ANEFA. - Relayer les journées portes ouvertes des établissements d'enseignements agricoles - Portes ouvertes des exploitations agricoles pour le grand public (Tous à la ferme organisée par ADB, opérations Bienvenue à la ferme, actions territoriales de Résagri...)
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>Renforcer le renouvellement des générations en agriculture : exploitants agricoles, salariés de la production et des services... au vu du nombre très importants de départs.</p> <p>La dynamique d'installation reste à un niveau élevé en Bretagne par rapport aux autres régions (750 par an dont 500 aidées), cependant ces installations sont loin de compenser les départs (en moyenne seulement une installation est réalisée pour trois départs en retraite).</p> <p>En Bretagne, les filières agricoles et agroalimentaires sont très étroitement liées et représentent un tissu économique important, réparti sur tout le territoire dont en zone rurale. Ces filières totalisent 142 290 emplois directs. Ceux-ci se répartissent entre la production agricole (37 %), les industries en amont et en aval de la production (53 %) ainsi que les services directs et les organismes divers au service de l'activité agricole (10 %). Ces 142 290 emplois représentent 10 % de l'emploi total breton (Source : les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2020, édition 2021, service Economie – Emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne).</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? Etat, Région, les filières, ...</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Prioritaire</p>

Proposition du GT1 « Orientation – Formation » - Fiche n°2 : **Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)**

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

L'immersion pouvant faire naître une vocation, positionner des interventions sur les métiers de l'agriculture (métiers du vivant) dans l'enseignement des collégiens de l'éducation nationale. Intervenir tôt dans le parcours d'orientation Parcours Avenir (dès la 6^{ème}). Bien poser le cadre afin d'obtenir l'aval de l'éducation nationale. Les cibles de cette proposition sont les collégiens, les enseignants, les conseillers d'orientation et les parents d'élèves.

Leviers :

- Mettre en place un module de sensibilisation à l'agriculture s'appuyant sur les programmes scolaires en place nécessitant un travail en amont avec les équipes enseignantes, en associant les personnes qualifiées dans le domaine,
- Intégrer la souveraineté alimentaire dans le cursus de formation des enseignants de l'éducation nationale,
- Renforcer les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) en accordant une place à l'agriculture,
- Organiser une journée de découverte des métiers de l'agriculture pour chaque collégien (définir la méthode, cibler par niveau/collège/département, financer les transports),
- Inciter la réalisation d'un stage en agriculture dans les collèges en s'appuyant sur le stage de 3^{ème}, sur les mini-stages en entreprise. Rendre plus lisible et visible l'offre de stage agricole proposée aux collégiens,
- Faciliter les ponts entre enseignement agricole et enseignement général notamment par l'investissement en moyens humains dans l'ingénierie de formation et la communication (promotion de l'enseignement agricole, présentation de l'enseignement agricole aux élèves de l'éducation nationale dans les choix d'orientation),
- Faire entrer les métiers de l'agriculture dans la compétition des métiers dans le cadre du concours (choisir les métiers qui pourront être en compétition avec les contraintes particulières de l'élevage).

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Problématique du manque d'attractivité des métiers de l'agriculture. Des actions existent (action régionale Découverte des Métiers Verts) mais doivent être amplifiées, renforcées, institutionnalisées. Besoins de moyens humains et financiers. Besoin de l'appui de l'éducation nationale.*

Mise en place de classes « à la ferme » dans les écoles primaires et collèges porté par la Région Bretagne.

Seulement 11% des jeunes en formation agricole sont désormais issus d'une famille d'agriculteurs.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Renouvellement des générations...386 collèges (privé, public, autres) en Bretagne, 165 000 collégiens BZH pour la rentrée scolaire 2021-2022 (source Académie de Rennes, chiffres clés 2021-2022).

Faire que chaque jeune breton sur ses années de collège suive la journée découverte des métiers de l'agriculture, fasse une immersion dans le milieu agricole.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
 mesure nationale à créer
 mesure régionale existante à amplifier ou adapter

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? L'éducation nationale, la DRAAF, Département, Région, Chambres d'agriculture, ANEFA, Syndicats agricoles,...

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

Proposition du GT1 « Orientation – Formation » - Fiche n°3 : Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

- **Différents dispositifs existent sur les stages agricoles, et particulièrement développé pour le public en formation. Il manque dans le dispositif une solution pour les personnes qui souhaitent se reconverter (avec un statut de salarié) pour réaliser une réelle période de stage en agriculture au-delà de la découverte des métiers et d'avoir un statut (convention) et une indemnisation selon son profil.**
- **Amplifier des dispositifs existants :**
 - **Ouvrir les exploitations agricoles** sur le temps d'un stage pour faire connaître les métiers de la production au plus grand nombre, pour « donner envie » de s'orienter vers l'agriculture ou pour transmettre des compétences techniques.
 - **Adapter la durée du stage en fonction du public et des objectifs fixés:**
 - **La découverte du métier** pour les élèves des établissements scolaires (collèges, lycées et étudiants) sur le temps des vacances scolaires ou période de stage définies au programme (ex :3^{ième}) ou pour des personnes en recherche de projets professionnels (demandeurs d'emploi)
 - **L'immersion en entreprise** pour des publics en reconversion professionnelles souhaitant tester et valider leur projet
 - **L'acquisition d'expérience terrain** pour les porteurs de projet souhaitant acquérir des bases pratiques en élevage ou production végétales.

Leviers d'action :

- Augmenter les offres de stage pour tous les publics, leur lisibilité (plateforme unique d'offre et demandes de stages) et accessibilité (convention)
- Professionnaliser les maitres de stage et les indemniser
- Permettre aux maîtres de stage de développer des structures pour améliorer l'accueil (salle, toilettes, hébergement...) et les soutenir financièrement pour cela (subvention, crédit d'impôt...)
- Encadrer la mise en œuvre de convention de stage entre le stagiaire, le maitre de stage et l'OPA

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

La réalisation d'un stage en exploitation agricole est davantage freinée par l'absence de dispositifs et de coordination des actions que de manque d'offres ou de demandes de stages. La région a affiché sa volonté de travailler le sujet suite aux Etats Généraux de l'Installation-Transmission.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Attirer et former aux métiers de l'agriculture
- Donner un statut au stagiaire quel que soit son profil (âge, diplôme initial, statut)
- Reconnaître le statut de maitre de stage agricole (formation, rémunération, avantage fiscaux, affichage des offres de stage)

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale à créer**
 mesure régionale existante à amplifier ou adapter
 mesure régionale à créer

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etablissements scolaires, prescripteurs de l'emploi, agriculteurs maitres de stage, groupements d'employeurs...

Commentaires

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

<p>Proposition du GT1 « Orientation-Formation » - Fiche n°4 : Remettre en place un dispositif de découverte des métiers agricoles pour le public des demandeurs d'emploi (ex Adema)</p>
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum : Remettre en place une action de formation permettant aux demandeurs d'emploi ayant un projet de salariat ou de création d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de découvrir les principaux métiers liés à l'agriculture, • d'approfondir leurs choix professionnels au niveau des marchés, des activités et emplois et des systèmes de production possibles en agriculture, • de se confronter aux réalités du secteur ou emploi visé et d'acquérir ou de renforcer des capacités techniques pratiques de base avant d'intégrer une phase de qualification, <p>Sur un format court, s'inspirant du dispositif Adema [(Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles) : p.ex. 7 jours dans un centre de formation + 3 semaines de stage.</p> <p>Face à la diversité de projets et de profils de Demandeurs d'emploi, ce parcours « découverte des métiers », au côté d'autres dispositifs d'intégration aux métiers de l'agriculture, PMSMP, AFPR..., doit permettre une sécurisation des parcours qualifiants, en développant des parcours différenciés et personnalisés selon le niveau d'entrée de connaissances du secteur agricole. A l'issue de ce parcours, les Demandeurs d'emploi pourront faire un choix d'orientation éclairé ou confirmer une orientation dans le domaine agricole.</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Orientation et formation</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? Il manque, depuis l'arrêt des actions Adema (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles), dans le panel des actions « découverte des métiers » pour les demandeurs d'emploi, un parcours qui allie, à la fois, une immersion en entreprise et un temps en centre pour consolider le parcours d'insertion professionnel.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ? -Donner un statut de stagiaire de la formation professionnelle au candidat -Sécuriser le parcours professionnel en permettant au candidat de se confronter aux réalités du secteur ou emploi visé ou de renforcer des capacités techniques pratiques de base avant d'intégrer une phase de qualification</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? Ociapiat, Pôle emploi, Région Bretagne, Organismes de formation agricoles,</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Prioritaire</p>

Proposition du GT1 « Orientation – Formation » - Fiche n° 5 : **Rendre plus attractif et accessible la formation continue des agriculteurs et des salariés agricoles**

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

- **Public des exploitants agricoles** : Il est important de maintenir les dispositifs pour faciliter l'accès à la formation continue. L'aide au remplacement pour formation permet aux agriculteurs de bénéficier d'une indemnité de journalière de formation déduite de la facture du service de remplacement et le crédit d'impôt formation permet aux agriculteurs de couvrir leur frais de formation (plafond de 40 h).
- **Public des salariés agricoles** : Il manque un dispositif pour inciter plus les salariés agricoles à suivre des formations et à leurs employeurs à les libérer pour cela, au-delà des formations obligatoires.
 - Incitation financière pour l'employeur – mesure nationale
 - Associer plus les salariés agricoles dans les actions de groupes de développement, notamment via des actions de proximité

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

En Bretagne, en 2020, seulement 17% des chefs d'exploitation et co-exploitants (RA2020) ont déclaré avoir suivi une formation au moins dans les 12 mois précédant l'enquête. Même si les chefs d'exploitation récemment installés (depuis 2010) sont plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation continue (22%), ce chiffre reste trop faible comparé aux compétences nécessaires à l'exercice des métiers agricoles et en particulier sur les compétences de gestion, de management et l'utilisation autonome des outils numériques. De même, face à la diminution du nombre d'exploitants agricole (22 % entre 2010 et 2020) et l'augmentation des moyens de production, le secteur agricole breton fait appel de plus en plus à du salariat. En conséquence, le nombre de salariés agricoles est en nette augmentation ces dernières années (19% des exploitations avaient au moins un salarié permanent en 2020) et le marché de l'emploi agricole breton est sous tension. Différents dispositifs et actions sont mis en place pour attirer massivement des personnes en recherche de projet professionnel vers le secteur agricole mais ces publics doivent être formés aux techniques de bases de la production. En 2021, 84 % des candidats inscrits sur l'agriculture-recrute.org n'étaient pas issu du milieu agricole et 38 % n'ont pas de formation agricole. Cela se fait généralement en parallèle de la prise de poste et impose à l'employeur de participer au développement des compétences de son salarié.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Favoriser la montée en compétence des salariés agricoles et agriculteurs
- Limiter les freins à la formation par des leviers financiers

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure nationale à créer**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? Etat, Anefa, Services de remplacement

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

prioritaire

Proposition du GT1 « Orientation Formation » - fiche n°6 : Renforcer l'accès des apprenants de l'enseignement agricole à des outils de pratiques professionnelles adaptées

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Le niveau de pratique des élèves en formation agricole s'avère trop faible par rapport aux besoins des employeurs, que ce soit en formation initiale ou en formation qualifiante, avant de partir en stage. Les élèves font remonter le manque de savoir-faire pratique acquis en formation.

Deux solutions complémentaires :

- Moderniser les plateaux des centres de formations agricoles, non pas dans une optique de gain de performance supplémentaire, mais pour faciliter l'utilisation de l'outil par les élèves (exemple salle de traite adaptée pour plusieurs élèves...)
- Mettre en œuvre des réseaux d'exploitations agricoles supports d'accueil de formation pratique autour des centres de formations, où les élèves peuvent aller, avec une formation pédagogique des tuteurs, et une indemnisation pour le temps passé et un suivi (et une sécurité assurantielle pour le tuteur). Imaginer un label pour ces agriculteurs valorisant leur action sans démarche administrative lourde et des appuis pour faciliter les investissements nécessaires.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

- Le bilan des formations et retours des élèves, ainsi que des maîtres de stage, est récurrent depuis plusieurs années sur ce manque de formation pratique, y compris dans des formations qualifiantes comme des BPREA et des CS.
- Les centres de formation ont des fermes mais elles sont le plus souvent pour les élèves un support dans leur cursus et lieu de visite et pas toujours conçues pour permettre la pratique par plusieurs élèves.
- Au vu du nombre d'élèves et de la diversité des formations, les plateaux techniques ne peuvent pas suffire et nécessitent la mise en place de réseaux d'agri-tuteurs, et de prioriser les formations le nécessitant.
- Seulement 11% des jeunes en formation agricole sont désormais issus d'une famille d'agriculteurs.
- Réflexion stratégique engagée par la Région Bretagne et la Draaf pour les lycées agricoles publics.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Augmenter l'attractivité des formations agricoles
- Elever la compétence pratique des élèves

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale à créer**
 mesure régionale existante à amplifier ou adapter

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? Région, Draaf, et réseaux des formations (CNEAP, Public, MFR)

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Dissensus (à préciser) : Certains acteurs de la formation ne partagent pas les constats et les propositions**

Ordre de priorité (1 : prioritaire, 2 : moyennement prioritaire, 3 : non prioritaire)

- 2**

<p>Proposition du GT1 « Orientation-Formation » - Fiche n°7 : Faciliter les ponts entre les formations par la mise en place d'une plateforme de suivi en temps réel des entrées et sorties permanentes</p>
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>A partir d'une plateforme, centralisant l'offre de formations courtes (type AFC, POEC, CQP...), tous organisme de formation confondus, chaque OF devient prescripteur sur les actions proposées par d'autres, si lui-même n'a pas l'offre ad'hoc au bon moment. Il s'agirait d'une démarche collective pour que la profession ne perde pas de candidats. La proposition est d'adapter une plateforme existante (Gref ?)</p> <p>Il se posera, sur cette proposition de mutualisation, la question de la mobilité géographique des candidats. Est-ce que si une partie de la formation intègre un temps dédié (accompagné ou pas selon le profil du candidat) sur un module à distance, le format peut être facilitateur ?</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Orientation et formation</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Faible taux de réalisation et de remplissage des actions de formation courtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parfois, le timing entre le besoin de découverte de l'agriculture ou d'une production, exprimé par un candidat, n'est pas en adéquation avec l'offre de formation disponible à l'instant T. En parallèle, les centres de formation font face à des difficultés d'ouverture des actions car le public est volatil. Les sessions s'annulent puisque l'effectif recruté ne permet pas un équilibre entre les moyens humains mobilisés et l'enveloppe financière allouée à l'action. Les candidats sont peu nombreux, il est donc impératif de permettre à ceux qui sont captés, de démarrer rapidement une action de formation courte en agriculture. <p>Le site web du GREF Bretagne, Groupement de la Relation Emploi-Formation, permet d'apporter une visibilité des formations proposées par chaque organisme de formation à tous les prescripteurs mais n'affiche pas le nombre de place disponible dans les formation et ne permet pas aux candidats de s'inscrire directement via le site.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>-Réduire le délai entre la formulation de la demande et l'entrée en formation -Ne pas laisser un candidat sans solution de formation car si ce dernier n'est pas capté rapidement, il est potentiellement perdu pour l'agriculture. En 2021, il y avait près de 4 mois de délai pour trouver un salarié en production animale. - Articulation avec l'offre de formation de la Région (actions territoriales ou marchés)</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? OCAPIAT, Pôle emploi, Région, les 3 familles de l'enseignement, les centres de formation des actifs</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Ordre de priorité (1 : prioritaire, 2 : moyennement prioritaire, 3 : non prioritaire)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2</p>

<p>Proposition 1 du GT n°2 : Mettre en place un dispositif Installation réaffirmé, renforcé et adapté</p> <p>Dispositif unique de préparation à l'installation (fusion du Point Accueil Installation, du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du Stage 21h), réaffirmé, renforcé, et adapté. Il prend le relai de la labellisation actuelle, pour informer-orienter et accompagner les porteurs de projet, en s'adaptant aux nouveaux enjeux et profils (public en reconversion, travail à plusieurs, diversité des projets,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnalisation maintenue et renforcée - Plus de lien avec la transmission : notion de Point Accueil Installation-Transmission et orientation vers le Répertoire Départ Installation - Adaptation et modernisation en lien avec les demandes des « Nouvelles générations » : autonomie, distanciel, webinaires, outils en ligne... - Orientation vers une boîte à outil renforcée et adaptée : stages et parcours de découverte (Propositions du GT1), tests d'association (GT2 – Action 4), formation « aide à l'émergence » (GT1) - Intégration plus importante des dimensions Agro-Ecologie et de la posture de Chef d'entreprise - Avec une allocation augmentée, à la mesure des enjeux (revalorisation des permanences, financement d'actions de communication, de journées thématiques PAIT, présences dans des salons, ...) - Porte d'entrée unique centralisée, lisible, relayée par tous (OPA, EPCI...), - Portée par la Chambre d'agriculture dans le cadre de sa mission consulaire, garantissant la neutralité, le pluralisme et la qualité du service, sous l'égide de l'Etat ou de la Région (Comité Régional Installation-Transmission). - Mettant à disposition une cartographie des acteurs et accompagnements, pour une orientation vers les partenaires en fonction des besoins des porteurs de projet.
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Le dispositif labellisé PAI – 3P – Stage 21 h porte satisfaction aux porteurs de projet comme aux partenaires. Il s'agit de le renforcer autour d'un Guichet unique (PAIT), grâce à une augmentation de l'allocation et de l'adapter aux nouveaux enjeux et besoins des porteurs de projet, avec l'ensemble des partenaires (dans la mesure du possible pour une opérationnalité au 1^{er} janvier 2024)</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>Nombreux enjeux : attirer davantage de porteurs de projet notamment en élevage, répondre aux besoins des personnes en reconversion, des personnes en réflexion, orienter vers + de pratique, ...préparer aux enjeux de transitions, aux dimensions de CE, au travail à plusieurs, à la sécurisation (revenu / références organisation et temps de travail...).</p> <p>La cohérence avec le dispositif DJA porté par la Région, le schéma des structures et l'accès au foncier, mais également avec un dispositif post installation semble essentielle.</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure législative / réglementaire à créer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>CRAB et partenaires actuels (JA – GAB-FRAB – INPACT), avec rôle renforcé des autres partenaires (Réseau Installation Transmission breton)</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Prioritaire</p>

<p>Proposition 2 du GT n°2 : mettre en place un Guichet unique Transmission</p> <p>Mettre en place un parcours transmission « fortement attractif » à l'image du parcours installation, à destination de l'ensemble des futurs cédants. Il contiendra le Point Accueil Transmission (Information et orientation, en lien avec le Guichet unique PAIT : GT2-action 1), Communication et sensibilisation, une visite de projet transmission, un diagnostic de reprenabilité, du coaching, et des modules de formation.</p> <p>Porté par les chambres d'agriculture, il garantira neutralité et pluralisme, et orientera vers l'ensemble des partenaires en fonction des besoins.</p> <p>Pour le rendre attractif, il faudra y adosser une fiscalité avantageuse pour les cédants ayant fait le choix de la transmission en faveur de l'installation, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégrèvement fiscal de 100 % - Crédit d'impôt transmission - Retraite bonifiée - Baisse des charges sociales les dernières années d'activité.
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Si la plupart des actions proposées dans ce parcours existent déjà, un trop faible nombre de cédants en bénéficient aujourd'hui : faute de connaissance, d'attractivité, de financement... face à la pression de l'agrandissement des voisins, et le besoin de conforter une retraite souvent faible.</p> <p>Les possibilités de financement des prestations devraient être amplifiées suite aux Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission conduits par la région Bretagne. Toutefois, pour leur mise en œuvre, il est souligné qu'il faudra des moyens humains conséquents et un encouragement fort d'un point de vue économique pour les cédants pour espérer un engouement vers cette démarche.</p> <p>Les mesures visent à rendre plus attractive la transmission plutôt que de laisser partir son exploitation à l'agrandissement, ou de faire de la rétention foncière.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>Avec seulement 1 installation pour 3 départs, l'enjeu est de favoriser le scénario installation pour les cédants, qui ont un rôle majeur dans le processus. Il s'agit d'améliorer le taux de transmission en rencontrant les cédants et en étudiant avec eux les différentes possibilités de transmission de leur outil de production. Cela permettra d'orienter davantage de fermes vers l'installation, avec une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mesure législative / réglementaire à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>La chambre d'agriculture de Bretagne pour le portage, la coordination et l'accompagnement avec garanti du pluralisme, neutralité et transparence (charte engagement Réseau transmission)</p> <p>La MSA si le processus est rendu obligatoire</p> <p>La région Bretagne et Etat pour les financements</p> <p>L'ensemble des organisations professionnelles agricoles et les filières pour promouvoir l'action.</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Prioritaire</p>

Proposition 3 du GT n°2 : Mettre en place un nouveau « Pacte Confiance JA » sur 10 ans
Mise en place d'un nouveau « Pacte Confiance JA » comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Le statut JA actuel prolongé sur 10 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Abattement fiscaux, dégrèvement taux foncière, réduction du droit de mutation du foncier. - Exonération de charges sociales - Majoration des aides aux investissements et aides conjoncturelles - Proposant plus d'avantages qu'aujourd'hui avec : <ul style="list-style-type: none"> - Des dispositifs de garantis et assurantiels privilégiés - Des engagements des filières sur les contrats, des avantages filières à la carte. - Des accompagnements post installation financés : rdv post-installation « approche globale », formations, journée JA thématiques, tutorats, ...
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? <input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? Aujourd'hui les nouveaux installés portent des risques importants dans le cadre des investissements, des financements des transitions et adaptations des outils, des aléas diverses (économiques, climatiques, sanitaires...). Cette période clé des premières années est déterminante, et difficile pour de nombreux JA. Elle représente un frein pour de nombreux jeunes en réflexion, notamment en filière d'élevage.
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ? Un « pacte Confiance JA » permettrait de sécuriser l'installation des jeunes, sur une période de 10 ans (les 4-5 actuels sont décalés des réalités), de partager les risques, et de jouer un rôle sur l'attractivité des filières d'élevage. Cet outil multipartenaire, permet l'adaptation et l'innovation nécessaire pour la compétitivité et le renouvellement des actifs dans les filières.
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ? <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mesure législative / réglementaire à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> autre type d'action
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? Etat, Région, Filières...
Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ? <input checked="" type="checkbox"/> Consensus
Prioritaire

Proposition 4 du GT n°2 : Créer un fonds « inter filière » pour favoriser le renouvellement des actifs en élevage (Attractivité, Pacte JA, Post installation...)

Il s'agit de créer un **fonds inter filière ciblé sur le thème du renouvellement des actifs en élevage**. Ce fond mixte privé – public pourrait être cofinancé par l'Etat et l'ensemble des filières au niveau national (1€ public pour 1€ privé par exemple) **pour soutenir l'élevage et l'équilibre entre filières**. En finançant :

- **Des actions « attractivité des métiers »** : tutorats, parcours de découverte, journée thématique filière, interventions dans les collèges / lycées (GT1), et dans le cadre du dispositif installation (Action 1 du GT2)
- **le Pacte Confiance JA** (action 2 GT2), et en particulier un dispositif de suivi post installation, les fonds assurantiels, garanties, prévention des risques...

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Aujourd'hui, ces actions, en particulier « Attractivité » et « Post installation » sont insuffisamment mises en œuvre, faute de financement, bien que déterminantes pour le renouvellement des actifs dans les filières. Chaque filière développe ses propres actions, avec un saupoudrage qui ne permet pas une réelle efficacité et lisibilité. Ces actions doivent être menées collectivement pour une réelle efficacité auprès des porteurs de projet et nouveaux installés. Compte tenu du manque de renouvellement, avec un risque sur les capacités de production de nos filières, il est important que l'aval participe activement à ce type d'actions.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

L'enjeu de ce fonds est de favoriser l'attractivité des métiers, le renouvellement et la sécurisation des installations, en particulier dans les filières d'élevage qui souffrent d'un manque de repreneurs.

Les thèmes autour de la viabilité, de la vivabilité, des revenus et de l'organisation et du temps de travail, du collectif seront à porter en particulier pour attirer et sécuriser les projets.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure nationale à créer**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter**
- mesure régionale à créer**
- mesure organisationnelle ou de gouvernance**
- autre type d'action**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Filières – Etat - ?

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

Proposition 5 du GT n°2 : Mettre en place des outils pour améliorer la transmissibilité

Mettre en place un ensemble de mesures pour **améliorer la transmissibilité des exploitations**, l'évolution des structures en place, foncier mais également bâtiments et logements. Ceci pour préparer les outils face aux enjeux de demain, mais également pour répondre aux attentes des porteurs de projet, **favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande**, et la reprise des outils existants :

- Accompagnements et **conseils auprès des futurs transmetteurs pour adapter leurs outils**,
- Dispositifs de mise en œuvre ciblés : **division et restructuration** pour plusieurs installations, **adaptation de bâtiments**, changement de destination, de production, désamiantage... en lien avec les programmes d'investissements,
- En lien avec les règles de l'urbanisme, possibilités facilitées de **réaffectation de bâtiments pour les projets en Circuits Courts** notamment, pour le développement d'activités connexes à l'agriculture (magasins de producteurs commerciaux...)
- Dispositif pour **favoriser la libération des logements** par les transmetteurs en faveur des repreneurs, en compensant en partie la décote que subissent leur habitation sur le site de production, et ainsi leur permettre de trouver un nouveau logement.

Ceci en lien et cohérence avec le parcours transmission (action 6 du GT2) et les avantages et incitations (fiscalité, retraite...) proposés.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Nous observons un décalage entre l'offre et la demande des fermes à reprendre sur la plupart des caractéristiques : taille, production, coût, logement, mode de production, statut juridique... qui sont autant de freins à l'installation.

Si le foncier part systématiquement, il y a un véritable besoin d'adaptation des bâtiments, non repreneables en l'état, et pourtant avec potentiels. Ni le cédant, ni le repreneur ne peuvent porter seuls ces réflexions et investissements nécessaires dans le renouvellement des actifs dans les filières.

Par ailleurs, de nombreux bâtiments se voient attribués une valeur économique nulle, faute de possibilités d'affectation, en lien avec les règles de l'urbanisme, ceci malgré les besoins croissants sur des activités connexes à l'agriculture. Un assouplissement permettrait de faciliter la transmission et la reprise de ces bâtiments.

La question du logement des repreneurs, avec un coût croissant est devenue un frein réel à l'installation, notamment sur les zones littorales et péri-urbaines. Des mesures sont nécessaires sur ce thème.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

L'enjeu, au-delà d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement, est de proposer des dispositifs concrets et opérationnels pour accompagner l'évolution des exploitations à reprendre (amélioration du parcellaire, changement de destination avec investissements adaptés, amélioration des bâtiments à de nouveaux systèmes plus adaptés aux enjeux). Le renouvellement des actifs en agriculture nécessite pour de nombreuses fermes, une évolution des outils pour répondre aux nouveaux enjeux.

Une telle adaptation ne pourra se faire sans investissement collectif, en reposant uniquement sur les transmetteurs et repreneurs.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure nationale à créer**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter**
- mesure régionale à créer**
- mesure organisationnelle ou de gouvernance**
- autre type d'action**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, Région, Filières, OPA, collectivités

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

Proposition 6 du GT n°2 : Déployer un nouveau dispositif : « Société : le droit à l'essai »
<p>Ce nouveau dispositif « Société : le droit à l'essai », qui fait suite à 2 ans d'expérimentation nationale, dont fait partie la Bretagne, pourra comprendre 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un statut spécifique pour le nouvel entrant, en amont de l'installation - un conseil RH adapté mis en œuvre par un réseau de compétences labellisées <p>Ce dispositif sera proposé par le nouveau Guichet unique installation-transmission (GT2-Action1), aux porteurs de projet comme aux agriculteurs, cédants ou non, en recherche d'associés</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Aujourd'hui, peu de porteurs de projet sont attirés par l'agriculture en collectif, soit par volonté de travailler seul soit par un regard négatif au collectif, étayé par des constats de dissolution d'entreprise du fait de mésententes. Pourtant le besoin en remplacement d'associé est forte et recouvre de nombreux avantages en termes d'organisation, de temps de travail, d'épanouissement, de compétences, de sécurisation ... Pour limiter les risques, un accompagnement est nécessaire pour appréhender les différentes facettes de l'association entrepreneuriale insuffisamment prises en compte dans le monde agricole, la gestion RH, le management.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>L'enjeu est la prise en compte de la dimension humaine dans les entreprises agricoles, en amont de l'installation lors de la construction du projet (installation de collectifs), de l'intégration d'un associé, mais également en post installation. Proposer des outils spécifiques, financés, en appui sur un réseau de compétences, permettrait d'aborder systématiquement le sujet, avec des propositions concrètes et financées. Les tests d'association permettent de sécuriser les installations et à terme de qualité de vie au travail et d'attractivité ceci, pour les installations entre tiers comme pour les installations dans le cadre familial.</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mesure législative / réglementaire à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> autre type d'action
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>CRAB et partenaires actuels (1^{er} et 2nd cercle)</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p>
<p>Prioritaire</p>

Proposition 7 du GT n°2 : Déployer un dispositif d'accompagnement à la reconversion des agriculteurs

Il s'agit de déployer le dispositif expérimenté dans le 29, puis sur la Bretagne auprès de 52 agriculteurs entre 2018 et 2021, en appui sur un réseau de partenaires (DREETS, Pôle Emploi, CD, MSA, CRB, DRAAF et CRAB).

Il s'inscrit dans la perspective de la « 2^{nde} chance », issu d'une réflexion des cellules d'accompagnements départementales pour les agriculteurs en difficultés.

Il s'adresse aux **agriculteurs en phase de rupture**, pour proposer **une cessation d'activité vers une reconversion professionnelle**, ceci en appui sur :

- Une **allocation** de reconversion mensuelle (ressources : RSA, PPA, Allocations de remplacement, Salaires et Indemnités de formations liés à la phase d'accompagnement) – Le différentiel de ces ressources, pour atteindre 1000 € mensuel, sera financé par une enveloppe dédiée
- Un **accompagnement en ressources humaines** (appel d'offre auprès d'un réseau de compétences)

Ce dispositif pourra être relayé dans le cadre des outils du Guichet unique transmission (Action 2-GT2)

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs en phase de rupture dans une reconversion professionnelle grâce à un dispositif adapté. L'expérimentation menée en Bretagne a montré sa pertinence et son efficacité, aussi l'ensemble des partenaires souhaitent voir sa reconduction dans le cadre d'un dispositif pérenne.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

L'enjeu est de faciliter la sortie du métier dans les meilleurs conditions, ceci afin de prévenir les situations à risques et de « dédramatiser », de faciliter la transmission de ces fermes en faveur de l'installation, et plus globalement de participer à améliorer l'image et l'engagement dans l'agriculture.

Ce dispositif permet de lever le dernier frein à l'arrêt d'activité, notamment en assurant un revenu dans la période de transition.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure nationale à créer**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter**
- mesure régionale à créer**
- mesure organisationnelle ou de gouvernance**
- autre type d'action**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

DREETS : capitaliser sur les dispositifs existants (notamment pour les salariés)

Pôle Emploi, Accompagnement vers l'emploi

Conseil Départemental, accompagnement social, lutte contre l'exclusion

MSA, opérateur de la protection sociale, calcul de l'accès aux droits

Conseil Régional, ingénierie de formation, dispositifs d'accompagnements

DDTM, dispositifs d'accompagnement face aux crises

CRAB, coordination, communication, dispositifs et accompagnements

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

Proposition 1 du GT n°3 : Compléter les obligations des lois Egalim et des PAT en termes d'approvisionnement pour la restauration collective et le maintien de l'équilibre protéines animales / végétales dans les menus des restaurations collectives.

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi Egalim de 2018 impose pour la restauration collective un approvisionnement constitué à 50% de produits locaux, dont 20% de produits bio.

Cette obligation n'est pas respectée à ce jour.

Pour suivre la mise en œuvre de la loi, il est indispensable de procéder régulièrement à un état des lieux précis et régulier (tous les ans) des approvisionnements du secteur de la restauration collective. Et pour éviter des pratiques visant à compenser un niveau d'exigences d'un côté par un approvisionnement trop moins disant de l'autre côté, l'origine des 50 % qui ne sont pas concernés par la loi doit également être tracée.

L'outil de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation dans les territoires (PAT) du MASA vise à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile. Force est de constater que les transformateurs sont peu souvent associés, alors qu'ils sont les maillons économiques indispensables à l'atteinte des objectifs EGALIM et d'ancrage territorial de l'alimentation. Il faut donc une obligation en ce sens.

Par ailleurs, dans un contexte inflationniste, certains acteurs de la restauration collective ont tendance à privilégier, voire à vouloir imposer plus de 2 plats végétariens par semaine sous couvert de maîtriser les hausses de prix des repas.

Afin de garantir l'accès à une alimentation équilibrée et variée pour tous, notamment pour les plus précaires, il est indispensable d'obliger les acteurs de la restauration collective à maintenir l'équilibre entre protéines végétales et animales dans les menus qu'ils proposent.

Enfin l'alimentation bas carbone semble plébiscitée par une partie des consommateurs, il conviendrait d'améliorer la connaissance de cette notion et de montrer que plusieurs productions et plusieurs systèmes de production peuvent contribuer à l'atténuation de l'impact de l'alimentation sur le changement climatique. Il est également primordial de former et sensibiliser tous les agriculteurs aux principes de l'alimentation bas carbone de manière à ce qu'ils puissent les intégrer dans leurs stratégies d'entreprise.

= > développer les connaissances du producteur au consommateur sur l'alimentation bas carbone

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Adaptation et transition face au changement climatique**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Non-respect de la loi Egalim. Difficulté sur le marché de la bio. Hausse des importations (viandes en particulier), en particulier dans le secteur de la restauration collective

Transformateur et filières longues peu associés dans le cadre des PAT.

Capacité de la Bretagne à relever le défi d'une production agricole et alimentaire la plus décarbonée possible

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

L'enjeu stratégique régional visé, sous-jacent à ces propositions est celui de la souveraineté alimentaire avec pour objectifs :

- Le maintien de la production agricole bretonne, dans sa diversité, quels que soient les débouchés, tout en réduisant l'empreinte carbone.
- Le respect de la loi Egalim pour assurer les débouchés des productions locales et biologiques.
- Le renforcement de la loi Egalim avec la mise en place d'un suivi des approvisionnements de la restauration collective
- Une meilleure association de tous les acteurs des filières alimentaires dans les PAT

= > objectifs à court terme

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, collectivités, acteurs de la restauration collective, éducation nationale, enseignement agricole public et privé, INRAE, acteurs du rayonnement de la Bretagne...

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

Proposition 2 du GT n°3 : Orienter les aides aux investissements vers la multi performance et l'adaptation des exploitations au changement climatique

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Pour contribuer à la souveraineté alimentaire, le principal défi à relever par le secteur agricole breton pour la contribuer à la souveraineté alimentaire est celui du renouvellement des générations.

Un des leviers pour y parvenir repose sur l'attractivité des métiers et donc sur l'amélioration des conditions de travail.

L'amélioration des conditions de travail est une des conditions du maintien de la production agricole bretonne que ce soit dans le secteur de l'élevage que de la production légumière, afin de réduire la pénibilité de certaines tâches notamment. Il s'agit d'un levier essentiel pour renforcer l'attractivité des métiers agricoles et pour fidéliser les actifs dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, de difficultés à transmettre les exploitations et à recruter.

L'automatisation est un autre levier pour améliorer les conditions de travail et optimiser le temps de travail.

= > **d'où la proposition de :**

Soutenir l'amélioration des conditions de travail et l'automatisation des systèmes en lien avec le manque de main d'œuvre via des aides à l'investissement.

Améliorer le parc de bâtiments et le parc d'équipements pour permettre à la fois une meilleure maîtrise des charges et une meilleure maîtrise des impacts de la production agricole. Performance énergétique, production d'énergies renouvelables, baisse des coûts alimentaires, réduction de l'usage des intrants... c'est en s'appuyant sur des outils de production adaptés que les agriculteurs pourront relever tous ces défis, et conjuguer transitions et efficacité économique.

Par ailleurs, il faudra veiller à la maîtrise de l'impact des aides aux investissements sur le prix des bâtiments et équipements. Cette aide est dédiée à la multiperformance des exploitations agricoles et non de ses fournisseurs.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Discussions en cours sur le futur dispositif de soutien à l'investissement, piloté par la région Bretagne. Enjeu de cohérence entre contexte régional et objectifs du SRADDET.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Les principaux enjeux stratégiques visés sont :

Contribuer à la souveraineté alimentaire et réussir les transitions climatiques et énergétiques en maintenant voire en améliorant la compétitivité de l'agriculture bretonne et sa robustesse face aux aléas.

Plusieurs objectifs à atteindre :

- Maintien de la production agricole bretonne en polyculture élevage
- Renouvellement des générations
- Réduction de la pénibilité du travail
- Attractivité des métiers
- Gestion du temps de travail

= > Objectifs à atteindre à court terme

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Région Bretagne, Etat, OPA, filières, agroéquipement

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

Consensus

Prioritaire

<p>Proposition 3 du GT n° 3 : Piloter la stratégie énergétique de son exploitation</p> <p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>Pour produire de l'alimentation, il faut de l'énergie. Si jusqu'à aujourd'hui l'énergie était considérée comme un simple poste de coût, il faut dès maintenant la conjuguer dans une stratégie globale agricole, où chaque exploitation a une situation différente et donc une stratégie individuelle à mettre en place. On parle de « Management de l'énergie », l'agriculteur va devoir travailler sur l'optimisation de ses contrats, sur des leviers de sobriété et d'efficacité de ses circuits de consommation afin de réduire avec peu d'investissement sa facture d'énergie. Il va devoir aussi penser différemment la conception de ses bâtiments, sur le volet consommation, et production d'énergie, avec notamment la priorité au photovoltaïque sur toiture.</p> <p>Dans un second temps, l'agriculteur va devoir gagner en autonomie énergétique via l'autoconsommation, en produisant directement sa propre énergie via du solaire et/ou de la biomasse. Puis, il pourra envisager de nouveaux schémas de circuit-court de l'énergie, tel que l'autoconsommation collective ou les circuits privés de gré à gré entre un producteur (agriculteur) et un consommateur qui s'entendent sur un prix long terme du MWh.</p> <p>Enfin, la production d'énergie renouvelable à la ferme doit être considérée comme un revenu complémentaire, de diversification mais aussi une solution de « Management de l'énergie » pour valoriser l'activité agricole vers une production d'énergie décentralisée.</p> <p>Pour accélérer et réussir cette transition, il faut un plan d'accompagnement national, communiquer, former, outiller et conseiller les agriculteurs et groupes d'agriculteur.</p> <p>La question de l'énergie doit aussi être présente dans l'accompagnement des phases de transmission et d'installation avec une vigilance sur l'enjeu foncier des exploitations avec des installations de production EnR (notion de rente)</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation et transition face au changement climatique</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Hausse des coûts électricité et gaz des exploitations -> Agriculteurs en difficultés pour trouver des solutions</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p><u>Enjeux et Objectifs</u> : Maintenir une agriculture compétitive grâce à une maîtrise des charges énergétiques des exploitations et pour aussi répondre aux objectifs nationaux ambitieux des Plans Pluriannuels de l'Energie (PPE). Les installations EnR ne doivent pas freiner les transmissions d'exploitation (vigilance foncière).</p> <p><u>Echéances</u> : Des leviers d'action possible à court-terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une stratégie de gestion et d'optimisation des contrats - Mise en place d'une stratégie de sobriété et d'efficacité - Mise en place de système de production EnR pour l'autonomie et la vente
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> autre type d'action</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>Etat, EPCI, Région, ADEME, structures d'accompagnement et de conseil vers les agriculteurs</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prioritaire</p>

Proposition 4 du GT n°3 : Favoriser la production d'énergies renouvelables

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

La méthanisation constitue une voie de production d'énergie renouvelable intéressante dans le prolongement de l'activité d'élevage.

= > il convient d'accélérer les nouveaux schémas d'utilisation de l'énergie des déchets agricoles et des gisements de biomasse (gaz porté, petits méthaniseurs agricoles, tracteurs à hydrogène, ou biogaz...) par des moyens supplémentaires pour soutenir les investissements, les innovations et la recherche - développement.

Sur le photovoltaïque, la profession agricole bretonne est unanime sur le fait qu'il faut prioriser l'installation du photovoltaïque en toiture.

= > Il convient de faciliter les projets et valoriser les toitures en priorisant le photovoltaïque sur toitures et en réinscrivant le désamiantage des bâtiments agricoles par le photovoltaïque dans la LOA pour la prise en compte des coûts de rénovation

Sur le volet bois énergie :

= > favoriser l'utilisation de la ressource ("arbre multiservice" pour l'agriculteur) par des moyens supplémentaires pour l'accompagnement, l'investissement, l'innovation recherche développement, et un travail en partenariat avec les collectivités territoriales

= > Accélérer dans des programmes de plantations et de gestion de la haie demande de nouveaux moyens (accompagnement, financement)

= > Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Adaptation et transition face au changement climatique**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Fin 2022, 202 unités agricoles dont 118 en co-génération en Bretagne. Intérêt grandissant des agriculteurs pour la production d'énergie renouvelable dont la production d'énergie photovoltaïque pour préserver ou augmenter leur la compétitivité des exploitations et diversifier leurs revenus. Capacité à atteindre les objectifs des plans pluriannuels de l'énergie. Le tissu bocager des espaces agricoles bretons constitue une ressource à valoriser pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi comme source d'énergie renouvelable.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Enjeux et Objectifs :

Inscrire la méthanisation dans un schéma « adossé » à la production agricole sans concurrence de l'alimentation et de l'énergie. Anticiper la fin d'une disponibilité certaine de l'énergie fossile par une nouvelle maîtrise des gisements agricoles pour les volets mobilité et traction (machisme agri & transport). Renforcer le lien avec les enjeux de territoire.

Donner aux agriculteurs la possibilité de produire de l'énergie en gardant la valeur ajoutée. Les installations de production EnR doivent être « adossées » à la production agricole. Favoriser les toitures pour produire du photovoltaïque, favoriser le désamiantage par du photovoltaïque. Ne pas orienter les projets EnR en concurrence avec la production alimentaire.

Des besoins croissants de ressources bois énergie comme alternative aux énergies fossiles, une nécessité de s'adapter au excès du climat, de maintenir la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire l'érosion des sols. Redonner une valeur à la haie bocagère.

Echéances : Court, moyen et long terme -> Accompagnement, Investissement et innovation recherche développement.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure nationale existante à amplifier ou adapter**
 mesure nationale à créer
 mesure régionale existante à amplifier ou adapter
 mesure régionale à créer
 mesure organisationnelle ou de gouvernance
 autre type d'action

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, EPCI, Région, ADEME, structures d'accompagnement et de conseil vers les agriculteurs

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

Consensus

Prioritaire

Proposition 5 du GT n°3 : Réduire la dépendance des agriculteurs aux énergies indirectes (intrants)
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>L'énergie directe, celle qui est facilement mesurable sur les factures de fioul, de gaz, d'électricité représente seulement 50% de l'énergie nécessaire pour faire tourner notre agriculture. Pour l'autre moitié, c'est l'énergie indirecte, elle est liée aux intrants, c'est-à-dire engrais, alimentation externe à la ferme, produits phytosanitaires...</p> <p>Réduire la dépendance aux énergies indirectes (aux intrants) fait clairement le lien avec les systèmes et modes de productions agricoles dans la perspective des transitions climatiques et énergétiques..</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Améliorer la connaissance des coûts des intrants des systèmes et modes de production (Accompagnement, Investissement, innovation recherche et développement) ➔ Identifier les équipements permettant de réduire la dépendance aux intrants (Accompagnement, Investissement, IRD)
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation et transition face au changement climatique</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>De nombreuses exploitations encore trop dépendantes aux intrants (coûts liés aux énergies indirectes)</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p><u>Enjeux et Objectifs :</u> Orienter les exploitations agricoles vers des systèmes plus efficaces en intrants. Améliorer la connaissance des coûts intrants des systèmes et modes de production. Identifier les équipements permettant de réduire la dépendance aux intrants.</p> <p><u>Echéances :</u> Court et moyen terme -> Accompagnement, Investissement et IRD.</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer <input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> autre type d'action
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>Etat, EPCI, Région, ADEME, structures d'accompagnement et de conseil vers les agriculteurs</p>
<p>Commentaires</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Consensus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> prioritaire</p>

Proposition 6 du GT n°3 : Donner plus de moyens pour la gestion quantitative de l'eau

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Le dérèglement du climat va engendrer des aléas plus fréquents, en particulier les sécheresses agricoles, y compris sur les territoires bretons. Pour y faire face il convient de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Favoriser le développement de techniques et technologies favorables à la gestion de la ressource en eau :
 - développer le diagnostic-conseil spécifiques, en particulier pour l'élevage et mettre en place de plan d'accompagnement
 - soutenir massivement les investissements : matériel économe en eau, outils de comptage et de pilotage, récupération eau pluviale,...
- Redynamiser le stockage de l'eau de façon concertée :
 - Simplifier les démarches administratives : revenir sur l'arrêté plan d'eau 2021, réduire le mille-feuille prescriptif (SDAGE, SAGE notamment) et les différences entre bassins, garantir des délais de réponse pour les porteurs de projets,...
 - Sécuriser juridiquement les projets
 - Favoriser le développement et l'accompagnement du multi-usages sur un même territoire dans un objectif concerté de partage de l'eau
 - Proposer un accompagnement financier adapté aux investissements nécessaires (Région, départements, syndicats de production d'eau...)
 - Mobiliser les réserves existantes non utilisées (techniquement, financièrement et juridiquement)
- Prioriser l'accès à l'eau pour l'agriculture afin de garantir le maintien de la production agricole bretonne et française voire son développement par une évolution dans la loi qui s'avère nécessaire pour Introduire une hiérarchie des usages.
- Soutenir la préservation des espaces favorables à la gestion de la ressource en eau et qui sont gérés par l'activité agricole par :
 - Un soutien financier public et privé (via le prix de l'eau) adapté et accessible pour garantir une rentabilité pérenne de ces espaces pour les agriculteurs
 - L'arrêt de l'inflation réglementaire associée à la protection de ces espaces (exemple : mise en œuvre de la réglementation espèces protégées pour le bocage)
- Développer un plan ambitieux de R&D et d'accompagnement des exploitations face au dérèglement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau :
 - Appuyer la recherche sur la sélection variétale et génétique, ainsi que les moyens dédiés pour la validation des nouvelles variétés dans les différents contextes régionaux
 - Mettre en place un plan d'accompagnement dédié : positionnement individuel et plan d'actions au travers de diagnostic adaptation au changement climatique
 - Renforcer la diffusion et du transfert des ressources et références issues de la recherche
 - Appuyer les investissements (bâtiments, matériels, aménagements parcellaires, filières,...)

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Adaptation et transition face au changement climatique**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Les élevages bretons utilisent essentiellement des ressources individuelles (forages) et ont donc peu d'intérêt économique à mettre en œuvre des investissements sur la gestion de l'eau.
Des marges de manœuvre existantes pour l'amélioration de l'efficacité de l'eau en irrigation qui nécessite de renforcer la recherche et le développement, le conseil et la formation des agriculteurs.
Des filières fruits et légumes, ainsi que certaines cultures spécialisées (semences et plants notamment), qui ont peu accès à l'irrigation (35% de surfaces irrigables en légumes transformés par exemple) par rapport aux autres bassins de production, ce qui fragilise ces filières et compromet leur avenir dans la région. Peu de ressources souterraines et des cours d'eau avec des débits limités, ce qui impose le développement de réserves alimentées en hiver.
Priorité affichée à ce stade pour la production d'eau potable et préoccupation des filières agricoles et alimentaires pour l'accès à l'eau
Eau utilisée en élevage : 2è usager en volume après l'adduction d'eau potable.
Eau utilisée pour les cultures : très majoritairement pour les fruits et légumes
Une irrigation de sécurisation avec des volumes modérés (300 à 1200 m3 /ha selon les cultures.

Une augmentation des besoins dans un contexte de réchauffement climatique
La baisse de l'élevage entraîne un risque pour la préservation voire la restauration de ces espaces.
Les dispositifs actuels (MAEC notamment) ne sont pas adaptés et peu souscrits

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Augmentation de la résilience et de la robustesse des exploitations / augmentation de l'autonomie des exploitations.

Contribution globale aux économies d'eau (cf. plan de résilience CRB + Assises de l'eau)

Préservation des ressources en eau

Nécessité de développer l'irrigation en particulier des cultures spécialisées pour faire face aux périodes de sécheresse et **maintenir le potentiel de production et les filières en Bretagne.**

Court et moyen terme (schéma directeur dépendant d'évolutions réglementaires et financières)

Baisse des moyens pour la validation des nouvelles variétés adaptées au contexte breton.

Des atouts à préserver (taux de matière organique, diversité des productions, ...)

Souveraineté alimentaire

Maintien du potentiel de production / sécurisation des filières

Réponse à plusieurs enjeux environnementaux : qualité et quantité d'eau, biodiversité, stockage du carbone,...

Pérenniser ces espaces en redonnant de la valeur

Identifier et déployer les leviers d'adaptation les plus pertinents dans le contexte breton.

Sensibiliser, former, conseiller, accompagner, inciter

Echéance : court - moyen terme

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- /// mesure législative / réglementaire à créer
- /// mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- /// mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- /// mesure régionale à créer

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Parlementaires, services Etat (DREAL, DRAAF, DDTM, Agence de l'eau), Conseil régional, filières, organisations économiques, instituts de recherche, AELB, OPA

Commentaires

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus** : oui sur besoin de développer l'irrigation en Bretagne et le stockage
- Dissensus (à préciser)** : destination de l'eau d'irrigation : débat sur l'opportunité / pertinence d'irriguer également à terme des cultures fourragères pour l'élevage

Prioritaire

Proposition 7 du GT n° 3 : Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches vers la décarbonation de l'alimentation

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

- Construire un plan d'autonomie en azote de la Bretagne :
 - Réexaminer la pertinence des seuils d'obligation de traitement au regard de l'évolution des cheptels et des pratiques qui se traduisent par une baisse de la teneur en nitrates dans les cours d'eau et adapter cette réglementation environnementale à la situation actuelle, en cohérence avec les orientations en matière de foncier agricole (SDREA...)
 - Construire une stratégie régionale qui permettrait de mieux valoriser la ressource locale que constitue l'azote organique produit par les élevages bretons, de manière à réduire la dépendance de l'agriculture bretonne aux engrais minéraux azotés.
 - Mettre au point de nouvelles techniques d'élaboration d'engrais minéraux à la ferme, à partir des déjections animales brutes ou transformées et par l'utilisation d'énergies renouvelables grâce à la recherche et développement.
- Amplifier et adapter les dispositifs de soutien au stockage de carbone et accompagner les acteurs économiques vers la décarbonation de l'alimentation :
 - au niveau des exploitations agricoles, construire et mettre en œuvre un plan massif d'accompagnement global des exploitations agricoles vers les pratiques bas carbone : mesure de type MAEC, agriculture de conservation, maintien des prairies, plantation et entretien de haies et d'agroforesterie
- Favoriser le recours aux outils collectifs pour déployer les itinéraires culturaux bas-carbone :
 - équiper et former les Cuma et les ETA
 - certifier ces structures pour les pratiques qu'elles maîtrisent
 - proposer des aides aux agriculteurs qui utilisent ces outils collectifs

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Adaptation et transition face au changement climatique**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Historique des excédents d'azote, compétence sur les systèmes de traitements de déjections et d'élaboration d'engrais organique adaptés aux besoins des plantes, développement de la production d'EnR à la ferme. L'élevage bovin breton valorise l'herbe et les prairies. Le recul de l'élevage pourrait accélérer la conversation des prairies en TA. Compte tenu du fort enjeu de captation du carbone, les moyens dédiés à cet enjeu sont actuellement sous dimensionnés.

Temps de travail - Compte tenu des besoins importants en investissements pour l'acquisition d'équipements adaptés, il est intéressant d'investir en collectif.

Les investissements en groupe favorisent le développement et la vulgarisation.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Baisse de l'empreinte carbone de l'agriculture bretonne tout en restant un bassin de production fort.

Souverainetés énergétique et alimentaire, amélioration de la qualité de l'eau

Projet de contrat de transition, Pass Carbone, Breizh Bocage, nombreux conseillers formés dans le cadre du Bon bilan carbone de France Relance, déclinaison par la CRAB du Plan global d'accompagnement des exploitations agricoles face au changement climatique des Chambres d'agriculture de France

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- mesure nationale à créer
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- mesure régionale à créer
- mesure organisationnelle ou de gouvernance
- autre type d'action

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Région, services de l'Etat, OPA, groupes qui explorent ces thématiques, filières, Cuma, ETA, organismes certificateurs, INRA, IF2O

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus**

Prioritaire

<p>Proposition 8 du GT n° 3 : permettre aux agriculteurs d'avoir accès à un marché du carbone rémunérateur</p> <p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>Pour contribuer au financement du déploiement des pratiques agricoles bas-carbone, il est proposé de structurer et déployer le marché du carbone volontaire en agriculture.</p> <p>2 visions différentes ont été développées :</p> <p>a/ avoir un marché du carbone maîtrisé par les agriculteurs, avec des transactions entre agriculteurs et entreprises ou collectivités volontaires encadrées par un prix commun ; interdire que les crédits carbone deviennent un critère d'accès aux marchés (acheteurs et distributeurs) pour les producteurs, en intégrant cette question dans celle de la répartition de la valeur (Egalim)</p> <p>b/ financer les pratiques bas-carbone uniquement via les finances publiques, avec des aides directes ou des mesures fiscales dédiées, considérant que la réduction des émissions de GES est d'intérêt général, tout comme l'accès de tous à une alimentation de qualité, et que le marché du carbone ne saurait donc être déconnecté de l'objectif de souveraineté alimentaire ; cette vision apporte une solution à l'iniquité liée au principe de l'additionnalité qui ne permet pas de valider des crédits carbone pour les efforts déjà accomplis.</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation et transition face au changement climatique</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>Association All'i'homme, projet de création d'une structure régionale de compensation carbone par le Conseil Régional, Pass Carbone, projets de plates-formes achat/vente de crédits carbone construits par des collectivités locales (Brest) ou des entreprises (Cooperl), développement de la RSE des entreprises</p> <p>Déjà des initiatives pour inscrire une obligation de réalisation d'actions bas carbone dans des contrats de collecte de lait.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>Baisse de l'empreinte carbone de l'agriculture bretonne tout en restant un bassin de production fort</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle ou de gouvernance</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>OPA, filières, acteurs du marché carbone....</p>
<p>Commentaires</p> <p>La labellisation des méthodes bas carbone pour les productions porcines et avicoles, ainsi que la méthanisation, peine à voir le jour</p>
<p>Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Dissensus (à préciser) : développement via le marché OU via l'action publique</p>

Proposition 1 commune aux GT n°2 et GT n°3 : Simplifier les procédures administratives des projets des agriculteurs en faveur de la transition écologique

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Les procédures administratives encadrant les projets des agriculteurs sont longues, coûteuses et parfois disproportionnées au regard des enjeux environnementaux des territoires où se situent les projets. Le renouvellement des générations est un des principaux enjeux pour l'avenir agricole régional. Le maintien d'une agriculture multi performante en termes de compétitivité, de maîtrise des impacts environnementaux et de conditions de travail, par des entreprises à capitaux familiaux, passe nécessairement par des projets de modernisation et de développement portés par les agriculteurs.

- 1) Harmoniser les seuils d'évaluation environnementale pour les élevages avec les seuils de la Directive Européenne EIE (3000 porcs, 40000 vol.)
- 2) Simplifier les obligations administratives pour la cessation d'activité des ICPE élevages
- 3) Encadrer le délai d'instruction des arrêtés complémentaires d'ICPE
- 4) Encadrer le délai d'instruction des demandes d'enregistrement ICPE
- 5) Supprimer le recours obligatoire à l'architecte pour les demandes de permis de construire de bâtiments agricoles
- 6) Exempter de toute procédure d'autorisation au titre de l'urbanisme les ouvrages agricoles « légers ».
- 7) Lors d'une demande d'examen au cas pas cas, prévoir que l'absence de réponse sous 35 jours vaut absence d'évaluation environnementale.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission
- Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Décapitalisation des cheptels
Arrêt de l'élevage
Baisse des productions légumières
Difficulté à renouveler les générations.
Baisse de l'attractivité face à ces risques de contentieux.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Préserver le potentiel de production de l'agriculture bretonne tant en polyculture élevages qu'en production légumière.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, région, organisations économiques et filières

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus
- Prioritaire

Proposition 2 commune aux GT n°2 et GT n°3 : Renforcer la sécurité juridique des projets des agriculteurs pour favoriser l'investissement en faveur de la transition écologique

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un des principaux enjeux pour l'avenir agricole régional.

Les projets, notamment en élevage font l'objet de fréquents recours contentieux qui génèrent de l'insécurité juridique. Cela a pour conséquence de ralentir, voire empêcher, certains projets et de dissuader de plus en plus de porteurs de projets.

Le maintien de l'activité agricole dans sa diversité de productions et de systèmes, multiperformante en termes de compétitivité, de maîtrise des impacts environnementaux et de conditions de travail, par des entreprises à capitaux familiaux, passe nécessairement par des projets de modernisation et de développement portés par des agriculteurs.

- 1) Réduire les délais de recours contre les décisions en ICPE (alignement avec le délai de droit commun de deux mois).
- 2) Limiter les recours abusifs contre les autorisations d'élevage
- 3) Préciser les conditions de basculement en autorisation des demandes d'enregistrement ICPE
- 4) Réduire le délai au cours duquel le préfet peut décider d'instruire une demande d'enregistrement suivant les règles de l'autorisation environnementale.
- 5) Réintroduire la possibilité de dérogation concernant la distance entre un élevage et un tiers.
- 6) Notifier les recours contentieux ou gracieux au titulaire de la décision ICPE contestée.
- 7) Encadrement du temps de la procédure contentieuse en ICPE élevage (réduire le délai entre le recours contre un acte ICPE et la décision de justice).

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission
- Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

Décapitalisation des cheptels
Arrêt de l'élevage
Baisse des productions légumières
Difficulté à renouveler les générations.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Préserver le potentiel de production de l'agriculture bretonne tant en polyculture élevages qu'en production légumière.
Sécuriser les cédants et les porteurs de projets.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, région, organisations économiques et filières

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus
- Prioritaire

Proposition 2 commune aux GT n°2 et GT n°3 : Mettre en place un cadre législatif, réglementaire et expérimental régional volontaire pour faire de l'orientation du foncier un levier de réussite du renouvellement des générations et des transitions climatiques et énergétiques

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

- Les transitions sociales liées à la démographie agricole qui va voir de nombreux départs et donc de forts mouvements des moyens de productions cédés, dont le foncier mis en valeur par les cédants, propriétaires exploitants, ou fermiers avec un bail rural, nécessitent d'avoir une vision des mouvements de foncier qui permet une concertation locale éclairée
- Les profils des personnes rencontrées au PAI sont de plus en plus diversifiés ; la question foncière est stratégique pour eux, soit en terme d'accès à du foncier pour s'installer, soit en terme d'organisation du parcellaire foncier pour la réussite de leur projet (autonomie alimentaire en élevage, temps de travail, temps et coût des déplacements du matériel, accès à l'eau en production légumière)
- Le SDREA est en cours de révision en Bretagne
- Les transitions climatiques, énergétiques, agro-écologiques convoquent les questions foncières (évolution des systèmes de production, gestion qualitative et quantitative de l'eau, usages du foncier entre alimentation et énergie ...)
- L'orientation du foncier est aussi beaucoup investie par les collectivités territoriales pour la réalisation de leurs projets : habitat, mobilité, infrastructures de services, accueil d'entreprise, PAT, GEMAPI ...

Pour cela, les leviers proposés sont :

- Encourager la transmission vers l'installation par une fiscalité incitative
- Renforcer les différents outils de portage du foncier impliquant les organisations agricoles, et des partenaires collectivités - banques
- Encourager le portage de capitaux, dont le foncier, tout en assurant la maîtrise du pilotage de l'exploitation par l'agriculteur
- Renforcer l'attractivité du statut du fermage au service de la transmission
- Alléger la fiscalité des revenus fonciers, quand il y a une activité agricole effective sur le foncier
- Rendre possible une expérimentation régionale permettant d'actionner des leviers innovants dans les territoires en faveur de l'installation et des transitions, en partageant les enjeux dans entre profession, collectivités (Région, départements, EPCI) et Etat.
- Donner les moyens à la SAFER de pouvoir plus intervenir dans les recherches de solutions parfois plus complexes et consommatrices de temps et d'argent au profit de la transmission d'exploitations.
- Faciliter les échanges parcellaires entre exploitations avec l'appui des collectivités et des organisations agricoles.
- Conditionner les attributions foncières à la mise en œuvre d'échanges parcellaires,
- Maintenir un contrôle des structures fort en renforçant les moyens de l'Etat, afin que le SDREA soit réellement un outil de pilotage collectif, d'intérêt général et non pas une procédure administrative.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**
- Adaptation et transition face au changement climatique**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

- Un nombre de départs d'agriculteurs à la retraite très important dans les années à venir, et donc un mouvement important de surfaces foncières qui vont se libérer
- Des filières animales et végétales qui s'inscrivent dans les transitions (réduction des GES, production d'énergies renouvelables, préservation des ressources contraintes ou qui se raréfient)
- L'enjeu de sobriété dans l'usage du foncier dans la loi « climat et résilience », notamment le volet ZAN qui concerne le secteur agricole en tant que bénéficiaire et contributeur à la loi renforce la nécessité de concertation territoriale sur le foncier ; lancement de la révision du SRADDET
- La loi d'accélération des énergies renouvelables nécessitera des arbitrages sur les usages du foncier entre production alimentaire et production d'énergie

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Faire du foncier et de sa préservation pour l'activité agricole un levier de souveraineté alimentaire
- Rester une région à haute intensité humaine en relevant le défi du renouvellement des actifs
- Préserver le potentiel de production agricole et alimentaire breton en développant une économie aussi décarbonnée que possible
- Assurer un développement économique équilibré dans tous les territoires de la région

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- mesure nationale à créer
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- mesure régionale à créer
- mesure organisationnelle ou de gouvernance
- autre type d'action

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat, Région, Départements, EPCI, OPA

Pour cette proposition, y a-t-il eu un consensus des acteurs ? Ou un dissensus ?

- Consensus
- Prioritaire

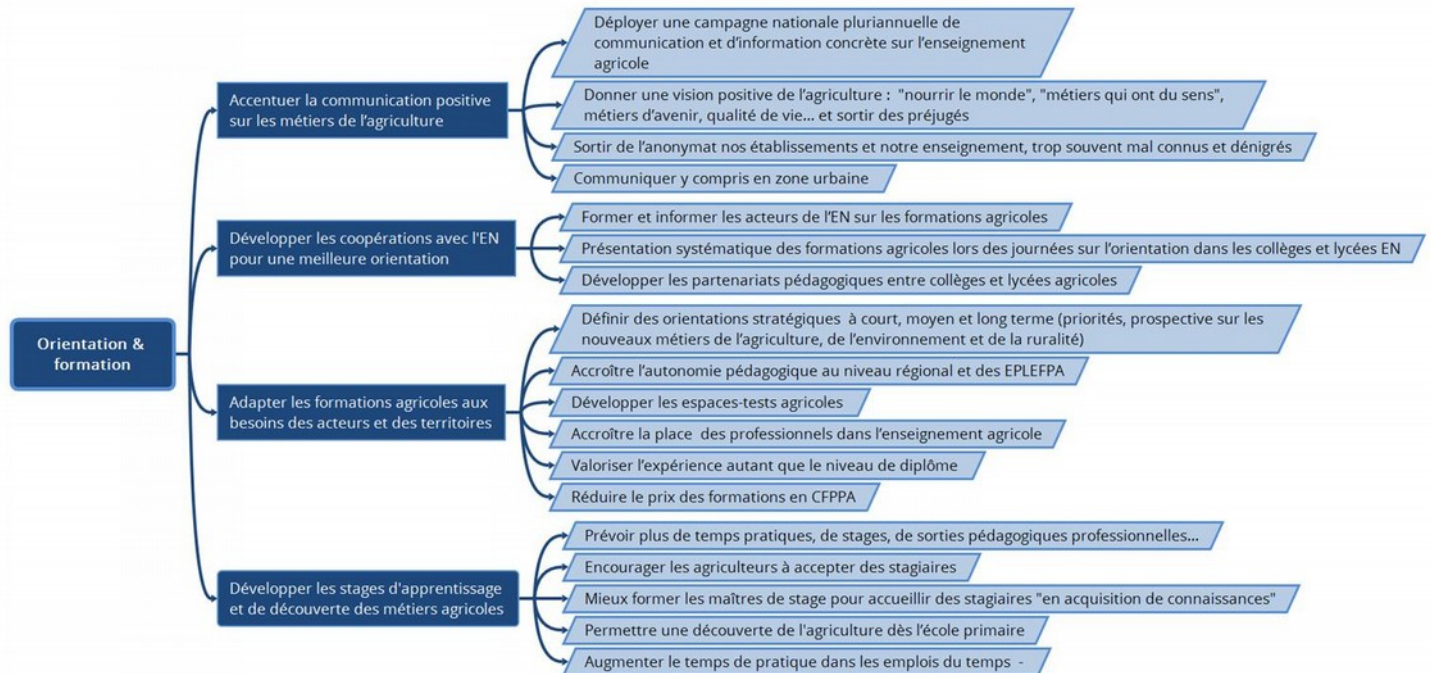
4.2. Synthèse de la consultation des jeunes dans les lycées

Déroulement des concertations dans les établissements d'enseignement agricole

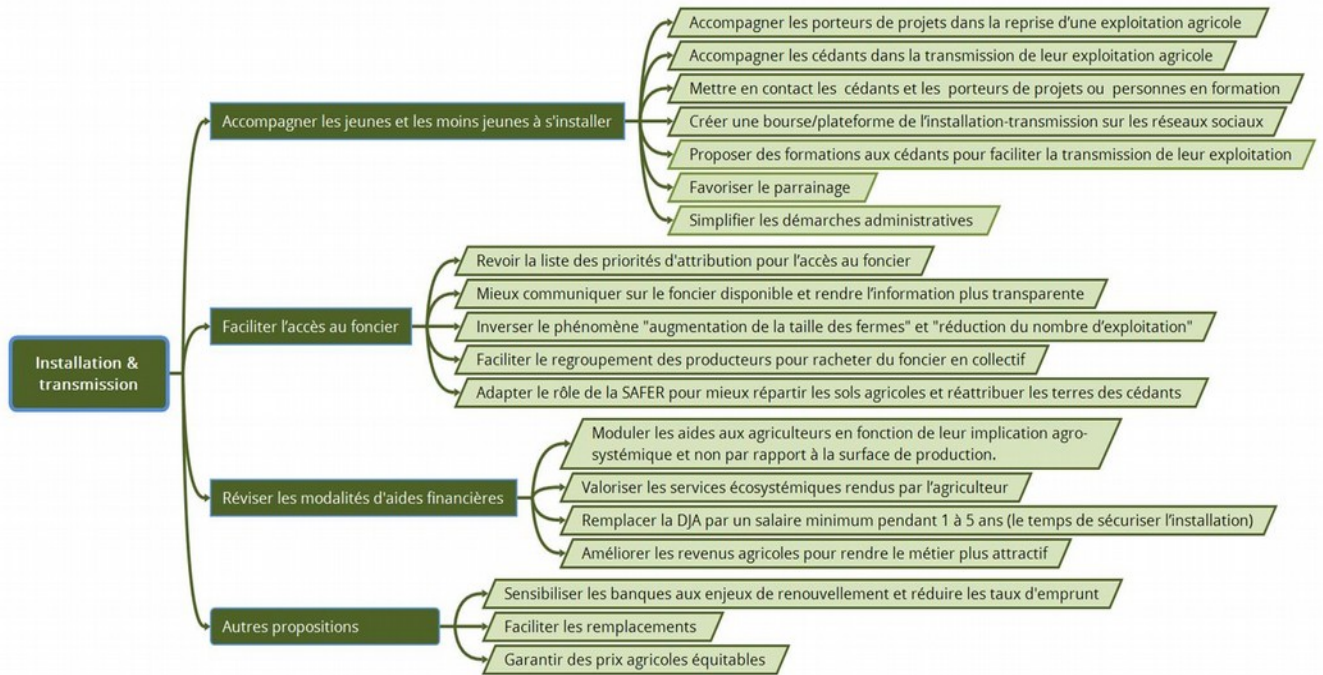
- 9 événements organisés par des établissements de l'ensemble des familles de l'enseignement agricole breton (parfois en association), couvrant les 4 départements, entre le 03 et le 23 mars 2023
- 6 synthèses reçues en retour

Établissements	Dpt	Date	Participants	Autres invités
EPLEFPA Le Rheu avec EPLEFPA Saint-Aubin-du-Cormier	35	03-mars	BTS ACSE ; Bac Pro CGE ; Bac STAV ; BPREA	Élus locaux
EPLEFPA Ginguamp-Kernilien	22	07-mars	BTSA PA ; BP REA ; Bac Pro CGEA ; Term STAV	Élus professionnels
EPLEFPA Caulnes	22	08-mars	Bac Pro CGEA et STAV ; BTSA ACSE et PA ; BPREA	Élus et professionnels locaux
EPLEFPA Châteaulin-Morlaix -Kerliver	29	15-mars	BP REA ; Bac Pro CGEA et STAV	
EPLEFPA Pontivy Saint-Jean-B-H avec établissement CNEAP de Kerlebost	56	14-mars	BPREA ; Bac STAV ; Bac pro CGEA ; BTSA ACSE ; Bac pro Horticulture	Élus et professionnels locaux
MFR Fougères	35	23-mars	Terminale CGEA ; BTS PA	Élus et professionnels locaux

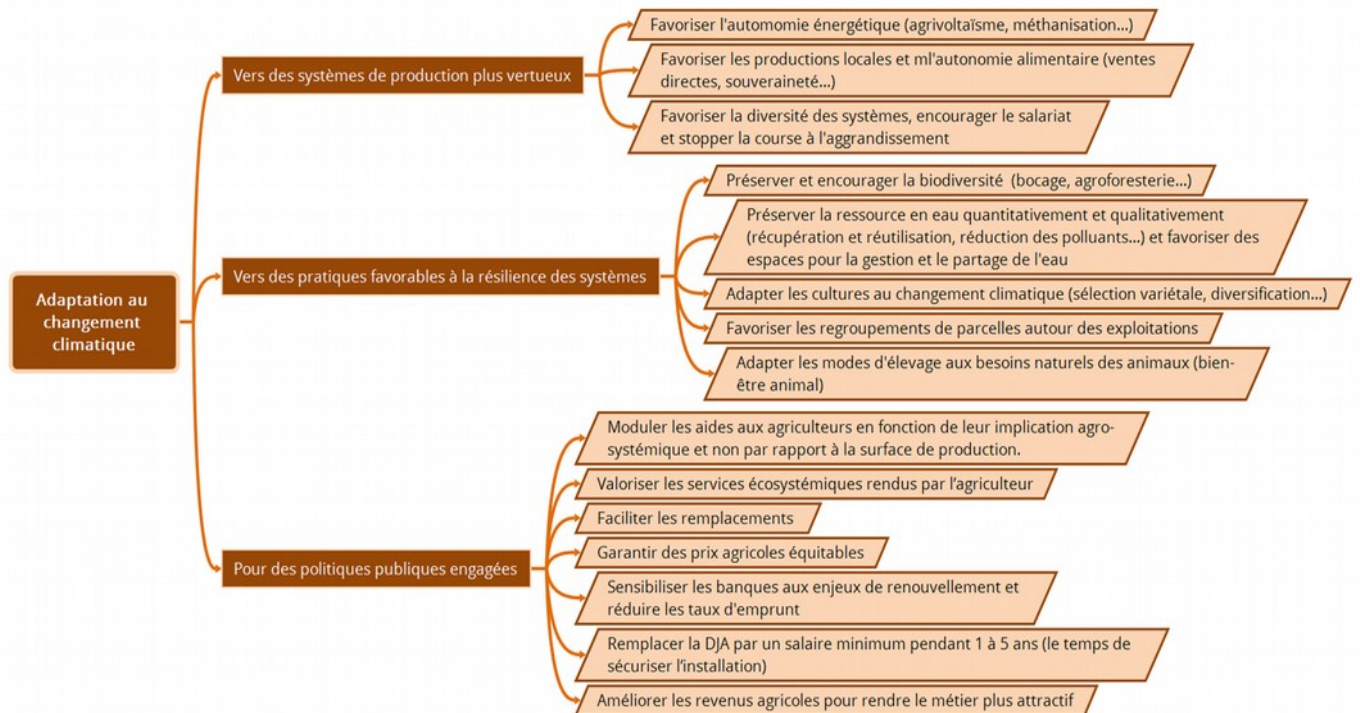
Propositions sur le thème du GT1 : Orientation et formation



Propositions sur le thème du GT2 : Installation et transmission



Propositions sur le thème du GT3 : Adaptation au changement climatique



4.3. Contributions reçues via le formulaire en ligne sur le site Internet de la chambre d'agriculture de Bretagne

Proposition des jeunes agriculteurs de Bretagne : Améliorer la formation des jeunes dans l'enseignement agricole. Valoriser les actions de promotion métier agricole. Développer la communication pour inciter les jeunes
Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum : Améliorer la formation des jeunes dans l'enseignement agricole. Valoriser les actions de promotion métier agricole. Développer la communication pour inciter les jeunes
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? <input checked="" type="checkbox"/> Orientation et formation
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? - Maintien et valorisation de la profession agricole
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ? - le renouvellement des générations en agriculture
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ? <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? JA/CRAB/ANEFA/ conseil régional
Proposition des jeunes agriculteurs de Bretagne : Application d'un guichet unique à l'installation et transmission
Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum : Application d'un guichet unique à l'installation et transmission
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? <input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? - renouvellement des générations en agriculture
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ? - Faciliter les démarches du porteur de projet dans son installation jusqu'à la transmission
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ? <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? JA/CRAB/ conseil régional
Proposition des jeunes agriculteurs de Bretagne : Quelles mesures devons-nous mettre en place pour pérenniser nos exploitations face à la raréfaction de l'eau ?
Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum : Quelles mesures devons-nous mettre en place pour pérenniser nos exploitations face à la raréfaction de l'eau ?
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ? <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation et transition face au changement climatique
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ? - renouvellement des générations en agriculture
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ? - enjeux actuelles, sur les questions environnementales
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ? <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ? ADEME, JA, CRAB

Proposition de « ma-propriete.fr »: Publier les annonces des exploitations du Répertoire Départ Installation sur des sites d'annonces tels que www.ma-propriete.fr qui contient une catégorie agricole et des sous-catégories par production.

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Constat : le site internet <https://www.repertoireinstallation.com/> sur lequel sont publiées les annonces des exploitations agricoles à transmettre apporte peu de visibilité aux annonces. Le site est ancien et mal référencés par les moteurs de recherche. Il bénéficie pourtant d'un nombre très important d'annonces et d'une ancienneté forte.

Proposition : Publier les annonces des exploitations du Répertoire Départ Installation sur des sites d'annonces tels que www.ma-propriete.fr qui contient une catégorie agricole et des sous-catégories par production.

Présentation : ma-propriete.fr est un portail internet d'annonces immobilières spécialisées pour les propriétés rurales. Il n'intervient aucunement dans la transaction. Lancé en 2021, il bénéficie d'un référencement en forte croissance sur les moteurs de recherche. Comme tout site d'annonces, il n'intervient pas dans la transaction et ne collecte pas de données personnelles sur les vendeurs dont il n'a ni l'identité, ni l'adresse.

Objectif : apporter de la visibilité aux annonces des vendeurs et faciliter la mise en relation entre vendeurs et acquéreurs.

Modalités de publication : La diffusion des annonces peut être réalisée automatiquement à partir d'une passerelle informatique. Une discussion sur les modalités financières est à étudier. Un test pourrait être mis en place au niveau de la région Bretagne avant de l'étendre au niveau national.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

Installation et transmission

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

- Nombre très important de départ en retraite d'agriculteurs dans les années à venir

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- faciliter les transmissions des exploitations agricoles

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

mesure organisationnelle

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

chambre d'agriculture, ma-propriete.fr

<p>Proposition de MSD Santé animale : Intégration d'outils numériques dans les politiques et pratiques agricoles futures</p>
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>MSD Santé animale propose l'intégration d'outils numériques dans les politiques et pratiques agricoles futures. Cette intégration permettra de répondre aux enjeux sociétaux du XXIème siècle notamment concernant le besoin croissant de transparence et de traçabilité quant à l'information transmise aux consommateurs. Tout en restant dans l'objectif européen « Farm to Fork », l'identification et le monitoring (outils digitaux d'aide à la décision) des animaux auront pour vertu de pérenniser l'élevage breton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre le métier d'éleveur plus attractif pour les nouvelles générations par la modernisation du travail - Améliorer le bien-être des éleveurs et des animaux (confort de travail amélioré, charge mentale allégée, animaux mieux suivis), que ce soit en élevage bovin, ovin, porcin ou aviaire - Améliorer le suivi sanitaire des animaux et garantir une chaîne d'approvisionnement alimentaire saine et transparente - Améliorer les performances zootechniques et l'efficacité des élevages, pour une moindre production de GES (gaz à effet de serre) <p>Sur ces bases, il serait intéressant de mettre en place des mesures d'incitation financières à destination des éleveurs voulant s'équiper de solutions d'identification et de monitoring.</p>
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation et transition face au changement climatique</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La région Bretagne est en train de voir son nombre d'exploitations d'élevage diminuer au fur et à mesure des années. La société Allflex (filiale de MSD Santé Animale) située à Vitré en Ille-et-Vilaine est le leader mondial de la conception, du développement, de la fabrication et de la fourniture de solutions d'identification, de monitoring et de traçabilité des animaux. L'utilisation et la valorisation de ces solutions, basées sur la gestion des données, sont appelées à se développer. En mettant à la disposition des éleveurs des informations claires et concrètes, les solutions d'Allflex leur permettent de décider et d'agir rapidement pour garantir le bien-être, la santé et la traçabilité de leurs animaux afin de faciliter une production optimale pour une alimentation sûre, saine et durable. - De plus, ces outils technologiques ont pour conséquence directe la réduction de la pénibilité du métier d'éleveur, qui reste l'une des causes de la difficulté de renouvellement des générations en région Bretagne. La région est en train de voir son nombre d'élevages diminuer au fil des années, ce qui serait économiquement et culturellement dommageable pour le territoire à terme.
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif à atteindre par cette proposition est de concilier les attentes des nouvelles générations d'éleveurs avec les attentes de transparence du consommateur. Il est ainsi primordial de convaincre la population que le monde agricole français répond avec des solutions innovantes aux problématiques sociétales du XXIe siècle. La région Bretagne étant l'une des régions françaises les plus agricoles du territoire, il est nécessaire qu'une transition numérique se fasse aux bénéfices des nouvelles générations et de l'attractivité des exploitations bretonnes en perte de vitesse ces dernières années.
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter, <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter, <input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer, <input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle,
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>Les filières agricoles de Bretagne, Syndicats d'agriculteurs de Bretagne, les chambres d'agriculture, les interprofessions agricoles, la Région de Bretagne, les Départements, les lycées agricoles de la région, les vétérinaires, les industriels en santé animale</p>

Proposition de RENNES Métropole :	
Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :	
<p>Les propositions s'inscrivent dans les 3 thématiques.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ériger la sortie des pesticides de synthèse en priorité nationale. Un panel d'interventions conjointes doit permettre d'accélérer le rythme d'abandon des pesticides 2. Défendre la juste rémunération des producteurs et le juste prix pour les consommateurs. Les diverses dispositions des lois EGALIM sont à mettre en œuvre, évaluer et éventuellement réorienter ou compléter. 3. Reconsidérer et valoriser les métiers agricoles afin de renforcer leur attractivité. Différentes actions à mener à l'échelle nationale, avec des déclinaisons locales, en lien avec tous les partenaires de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion 4. Renforcer les outils d'action foncière pour lutter contre l'agrandissement des exploitations et favoriser la diversification. <p>D'autres propositions annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La végétalisation de l'assiette comme réponse aux enjeux d'émission de gaz à effet de serre et de qualité de l'air : donner plus de visibilité aux filières, accompagner les entreprises et former aux filières végétales. - La création nécessaire de liens entre la LOA et le plan national nutrition santé (PNNS) et les politique de lutte contre la précarité alimentaire. 	
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?	
<input checked="" type="checkbox"/>	Orientation et formation
<input checked="" type="checkbox"/>	Installation et transmission
<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation et transition face au changement climatique
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?	
<p>Un renouvellement des générations défectueux comme partout en France : en moyenne seulement une installation est réalisée pour trois départs en retraite tandis que 1 500 départs sont estimés chaque année. Dans le même temps, 2500 candidats entament le parcours à l'installation chaque année, ce qui témoigne d'un réel potentiel. Le renouvellement des générations constitue un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée sur notre territoire comme l'a acté notre Président de région dans le cadre des EGIT.</p>	
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?	
<ul style="list-style-type: none"> - La sortie des pesticides de synthèse est un objectif régional à horizon 2040, sur le territoire de Rennes Métropole l'horizon est fixé à 2030 - Le renouvellement des générations, l'installation et la transmission : l'objectif régional est d'atteindre 1000 installations aidées - La réduction des gaz à effets de serres et la transition agro écologique 	
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?	
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure législative/réglementaire à créer,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure nationale existante à amplifier ou adapter,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure nationale à créer,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure régionale existante à amplifier ou adapter,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure régionale à créer,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure organisationnelle,
<input checked="" type="checkbox"/>	autre type d'action
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?	
<p>Les EPCI sont des acteurs à intégrer pleinement dans la gouvernance des réflexions et actions en matière d'agriculture. En effet, du fait de leurs diverses compétences cumulées, les communes et leurs regroupements, disposent de leviers d'actions importants (foncier, aménagement, développement économique, restauration scolaire, actions sociale ...). Les PAT sont par ailleurs des dispositifs en émergence, de plus en plus opérants, construits dans le cadre de partenariats élargis. Outre les contributions des réseaux auxquelles elles adhèrent (France Urbaine, RNPAT, territoire bio pilote ...), les EPCI elles-mêmes sont à associer. Pour assurer un partenariat actif et des contributions qualitatives des EPCI, il serait d'ailleurs opportun de partager plus largement les informations sur la composition des diverses instances locales, leurs rôles, les calendriers d'adoption des documents cadres, par exemple CDOA, SRDEA, CRALIM... Enfin, les EPCI sont et peuvent être des territoires d'expérimentation pour des dispositifs innovants avant déploiement éventuel à l'échelle nationale.</p>	

<p>Proposition de Terre de liens Bretagne : Réhabiliter l'avenir de toutes fermes à transmettre et favoriser les transmissions qui créent de l'emploi :</p>
<p>Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :</p> <p>Réhabiliter l'avenir de toutes fermes à transmettre et favoriser les transmissions qui créent de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur la transmissibilité de toute ferme sans modernisation <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité des fermes à reprendre (données DICAA) pour tous les acteurs de la transmission et impliquer les collectivités (EPCI et bassins versants) • Diversifier les outils de mise en relation cédants-repreneurs au-delà du RDI • Faire réaliser un bilan du Réseau Transmission en Agriculture (ex : Caisse des Dépôts) et dynamiser la gouvernance pour pouvoir aller plus loin <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et financement d'un accompagnement multi-acteurs à la transmission tout au long de la carrière (point accueil transmission multi-acteurs, pack transmission, etc.) • Revalorisation des retraites agricoles • Aide financière aux cédants qui permettent de nouvelles installations résilientes, que ce soit par la vente ou la mise à bail. • Travailler avec les collectivités pour les sensibiliser aux impacts de la non transmission des fermes sur le territoire
<p>Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Installation et transmission</p>
<p>Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?</p> <p>- Un renouvellement des générations défectueux comme partout en France : en moyenne seulement une installation est réalisée pour trois départs en retraite tandis que 1 500 départs sont estimés chaque année. Dans le même temps, 2500 candidats entament le parcours à l'installation chaque année, ce qui témoigne d'un réel potentiel. Le renouvellement des générations constitue un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée sur notre territoire comme l'a acté notre Président de région dans le cadre des EGIT.</p>
<p>À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?</p> <p>- enjeu « Améliorer la transmissibilité des exploitations agricoles bretonnes » de la nouvelle stratégie régionale installation-transmission avec l'objectif d'atteindre, à compter de 2028, l'objectif de 1 000 installations aidées par an en Bretagne.</p>
<p>Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure législative/réglementaire à créer,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale existante à amplifier ou adapter,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure nationale à créer,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale existante à amplifier ou adapter,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure régionale à créer,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> mesure organisationnelle,</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> autre type d'action</p>
<p>Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?</p> <p>Ensemble des membres participant aux concertations du PLOA au niveau national et régional, les collectivités locales, les organismes associatifs ou autres qui accompagnent la transmission (les Adear, les Civam, les FRAB, l'Afocg, Terre de Liens) aux côtés des Chambres d'agriculture, et les citoyens dans le cadre des consultations publiques à venir.</p>

Proposition de Terre de liens Bretagne : Réformer les outils de régulation foncière pour l'installation, l'emploi et l'environnement

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Réformer les outils de régulation foncière pour l'installation, l'emploi et l'environnement

- Créer une instance unique de régulation démocratique et transparente (attributions SAFER + contrôle des structures). A minima, améliorer les instances existantes pour une gouvernance partagée, une transparence accrue des décisions, plus de moyens financiers.
- SDREA : Obligation de prioriser toutes les formes d'installation + triple performance économique, sociale et environnementale (création d'un nouvel indice) + remettre à l'étude toutes les demandes d'autorisation d'exploiter (pas seulement si concurrence) + interdire les agrandissements excessifs.
- SAFER : préciser un seuil d'intervention pour la préemption en réduction de prix + pouvoir de s'auto-saisir pour toute préemption + stockage fermes groupées
- Statut du fermage à conserver pour poursuivre l'encadrement des loyers. Revoir fermages sur bâtiments pour permettre à terme de couvrir les gros travaux du propriétaire.
- A l'image des GAEC, mieux encadrer les sociétés utilisées pour « financieriser » la terre
- Livret national foncier agricole de la souveraineté alimentaire pour financer un droit de préemption direct des collectivités pour leurs PAT ou en faveur d'installations en AB.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

- Des fermes de plus en plus grandes et de moins en moins d'emplois... Un SDREA qui n'a pas permis de juguler le fait que la moitié des terres partent encore à l'agrandissement. Côté Régions de France : "on regrette qu'une véritable loi foncière ne soit pas à l'ordre du jour, l'association l'ayant réclamée".

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Enjeu « Préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole » de la nouvelle stratégie régionale installation-transmission avec l'objectif d'atteindre, à compter de 2028, l'objectif de 1 000 installations aidées par an en Bretagne.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative/réglementaire à créer,**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter,**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter,**
- mesure organisationnelle**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Ensemble des membres participant aux concertations du PLOA au niveau national et régional, les collectivités locales, les organismes associatifs ou autres qui travaillent sur les questions agricoles et foncières (Terre de Liens, les Adear, les Civam, les FRAB, l'Afocg, associations environnementales, etc.) et les citoyens dans le cadre des consultations publiques à venir.

Proposition de Terre de liens Bretagne : Favoriser les systèmes de portage foncier solidaires et autres mesures facilitant la transmission des actifs

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Favoriser les systèmes de portage foncier solidaires et autres mesures facilitant la transmission des actifs

- Maintenir le dispositif de réserve foncière régionale au profit du public HCF et exclusivement pour l'installation en AB, systèmes herbagers, diversification ou micro-projets agri-ruraux innovants.
 - Création d'un Livret national foncier agricole de la souveraineté alimentaire
 - Favoriser le portage foncier solidaire des projets agroécologiques comme Terre de liens
 - Encadrer la création de nouvelles structures de portage, qui ne pourront être ni lucratives, ni spéculatives, et devront avoir une visée environnementale
 - Aide complémentaire à l'installation pour « reprise innovante assurant la préservation d'une ferme » pour faciliter le démantèlement ou la division des grosses fermes
 - Instaurer des aides au désamiantage pour tout propriétaire (installation en location)
 - Mieux accompagner les cédants sur la valeur de reprise des actifs
 - Ouvrir les exonérations fiscales propres aux baux à long terme au baux de 9 ans
 - Favoriser l'installation des habitats légers et réversibles en zone agricole

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

- Si les installations en production laitière spécialisée représentent plus du tiers des installations de la région, il y a une diminution importante dans le Finistère et le Morbihan notamment. Les projets hors grandes filières sont par ailleurs en augmentation : maraîchage, ovins, caprins, paysans-boulangers... Près de la moitié des installations sont Hors Cadre Familial et une large partie concerne des personnes non issues du milieu agricole. 40% des installations se font par ailleurs en AB. L'évolution des profils et des attentes des candidats à l'installation montre que l'agriculture bretonne va continuer à changer et qu'il convient de réfléchir particulièrement la transmission des fermes d'élevage, notamment les plus importantes qui posent problème avec des actifs difficiles à reprendre, des problématiques d'amiante ou de reconfiguration des bâtiments pour des activités complètement différentes.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- Enjeu « Préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole » de la nouvelle stratégie régionale installation-transmission avec l'objectif d'atteindre, à compter de 2028, l'objectif de 1 000 installations aidées par an en Bretagne.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative/réglementaire à créer,**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter,**
- mesure nationale à créer,**
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter,**
- mesure régionale à créer,**
- mesure organisationnelle,**
- autre type d'action**

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Ensemble des membres participant aux concertations du PLOA au niveau national et régional, les collectivités locales, les organismes associatifs ou autres qui travaillent sur les questions agricoles et foncières (Terre de Liens, les Adear, les Civam, les FRAB, l'Afocg, associations environnementales, etc.) aux côtés de la Chambre d'agriculture, et les citoyens dans le cadre des consultations publiques à venir.

Proposition de Terre de liens Bretagne : développer les GFA citoyens	
Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :	
Propositions pour développer les GFA citoyens : <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le capital des GFA aux personnes morales de l'ESS • Permettre le principe « 1 associé, une voix » dans les GFA • Ouvrir le capital des GFA solidaires et citoyens aux collectivités • Faire entrer les structures solidaires et citoyennes dans les catégories légales permettant la délivrance de l'agrément ESUS <ul style="list-style-type: none"> • Pour une fiscalité en faveur de l'intérêt général • Ouvrir les exonérations fiscales propres aux baux à long terme au baux de 9 ans • Pour des formalités de variabilité du capital et pour cause de mort allégées pour les sociétés civiles à capital variable <ul style="list-style-type: none"> • Développer le soutien à l'ingénierie de l'association Terre de Liens Bretagne, à la fois à la création et aussi pour l'accompagnement post-installation des structures 	
Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?	
<input checked="" type="checkbox"/>	Installation et transmission
Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?	
- De par les multiples portages fonciers citoyens locaux accompagnés depuis 15 ans, Terre de Liens Bretagne s'avère être l'acteur de portage foncier (hors Safer) le plus actif de France avec 45 GFA/SCI solidaires et citoyens (dont 1/3 avec du bâti), sur un total de 61 fermes citoyennes accompagnées en Bretagne, soit 1169ha en propriété citoyenne et solidaire, 71 paysan.ne.s installé.e.s dont 40 % de femmes, un ratio quasi équilibré entre projets individuels et collectifs (de 2 à 5 paysans), des productions diverses avec une récurrence plus forte de la production maraîchère et de la polyculture-élevage avec valorisation en transformation fromagère (vache et caprin principalement) et plus de 4000 associés impliqués localement dans les GFA/SCI citoyens, ce qui permet l'intégration des porteurs de projet dans les réseaux locaux, réel atout pour créer du lien et entrer en contact avec leurs futurs consommateurs. Les citoyens impliqués dans ces projets suivent et soutiennent le projet agricole sur du long terme, garantissant un ancrage local et un lien fort..	
À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?	
- Enjeu « Préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole » de la nouvelle stratégie régionale installation-transmission avec l'objectif d'atteindre, à compter de 2028, l'objectif de 1 000 installations aidées par an en Bretagne.	
Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?	
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure législative/réglementaire à créer,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure nationale existante à amplifier ou adapter,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure nationale à créer, mesure régionale existante à amplifier ou adapter,
<input checked="" type="checkbox"/>	mesure régionale à créer, mesure organisationnelle,
<input checked="" type="checkbox"/>	autre type d'action
Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?	
Région Bretagne et Ministère de l'agriculture	

Proposition de l'UGPVB : Protéger les éleveurs, les entreprises et des marques par rapport aux mouvements radicaux

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum :

Protection des éleveurs, des entreprises et des marques par rapport aux mouvements radicaux

Afin de ne pas décourager l'installation, il convient de protéger les acteurs des filières alimentaires et des marques à l'égard des mouvements radicaux qui agissent de façon malveillante à l'encontre des professionnels agricoles, des propriétés privées agricoles ou des entreprises alimentaires :

- **Protéger les acteurs et les marques :** Rien n'est encore fait à ce stade pour agir contre ces associations et les actes de malveillance, au lieu de se réduire, explosent dans les territoires ruraux français.
- **Mettre fin aux subventionnements de ces mouvements :** Ces associations étant financées par des dons, bénéficient par conséquent de la réduction d'impôt de l'article 200 du code général des impôts et ceci en dépit même de condamnations.

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Installation et transmission**

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

L'activité d'élevage évolue dans un contexte de montée en puissance de l'écologie radicale et de l'antispécisme, qui s'appuient sur des reportages chocs (élevage, industriel, pesticides, etc.), conçues grâce à des images illégalement prises lors d'intrusions dans des locaux professionnels privés, sapent de plus en plus la confiance des Français envers le monde agricole. Par des images véhiculant une vision totalement erronée de la réalité agricole, les animalistes humilient publiquement agriculteurs, salariés et entreprises alimentaires en associant leurs noms, leurs marques à des images choquantes, portant ainsi une entrave indéniable à l'exercice d'une activité indispensable à notre économie et notre souveraineté : l'alimentation. Le nombre d'intrusions dans les élevages n'a cessé de croître ces dernières années, ce qui implique que les agriculteurs doivent de plus en plus faire face à des campagnes de dénigrement - agribashing- **dégradant la réputation de l'ensemble des filières auprès de l'opinion publique et des jeunes, potentiellement candidats à l'installation.** Les associations pratiquant l'intrusion dans les élevages ne réduisent par ailleurs aucunement la consommation de produits agricoles mais participent au contraire à l'augmentation de l'importation agricole en France alors que les autres pays ont des normes en matière de conditions d'élevage moins disantes que les normes françaises !

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

- **Protéger les acteurs de l'alimentaires et ne pas décourager les candidats à l'installation :**
Ces pratiques, menées au détriment du respect de la propriété privée et des règles sanitaires sont particulièrement préjudiciables pour ceux qui en sont les victimes : humiliation, honte, stress, isolement, détresse psychologique. Ces situations conduisent irrémédiablement à un découragement alarmant des agriculteurs et nourrissent le sentiment d'abandon chez les éleveurs, les salariés, et par conséquent les jeunes candidats à l'installation, face à la violence animaliste.
- **Protéger les marques et les entreprises de l'aval pour éviter un affaiblissement économique des filières :**
Les pratiques et méthodes de ces mouvements radicaux ont des conséquences majeures pour les filières agricoles : des répercussions à la fois matérielles (blocage de l'activité et destruction des sites de production, vols et libération d'animaux) et immatérielles (atteinte à l'image et à la réputation des marques ou des filières visées) qui génèrent un grand malaise dans ces filières alimentaires et **contribuent à affaiblir l'attractivité économique de ces filières.**

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative/réglementaire à adapter**
- i. Alourdir les peines en cas d'intrusion dans les exploitations agricoles et les entreprises agro- alimentaires pouvant passer la création d'infractions spécifiques. Ceci peut s'envisager à l'instar de ce que les sénateurs ont récemment voté dans le cadre du projet de loi relatif aux jeux olympiques et paralympiques.
 - ii. Suspendre la défiscalisation des dons aux associations pour une liste de délits étendus à l'entrave aux conditions de travail et à l'activité économique par discrimination, à l'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, à la captation et l'enregistrement d'images dans un local professionnel, à la dégradation ou détérioration d'un bien privé

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Etat

